DIAGNOSTIC FLASH
RAPPORT ECOLOGUE

Rue du Parc de la Vanoise - 73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Construction d'un magasin LIDL

Ecologue : ELAN
Adresse : 1 avenue Eugène Freyssinet
78061 Saint-Quentin-en-Yvelines

Date : 25/06/2025 (V2)
Réalisation : Valentin LIBERT (et Thomas GUSTINCIE)
Vérification : -

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 3

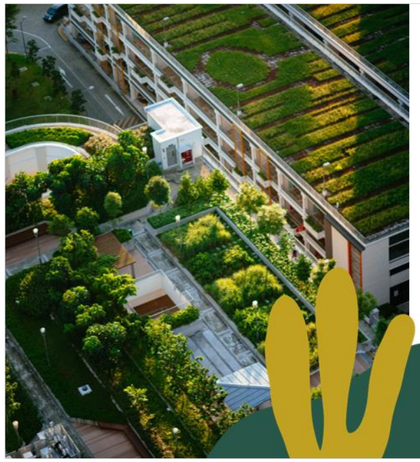

2. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET PAYSAGER - CONTEXTE 9

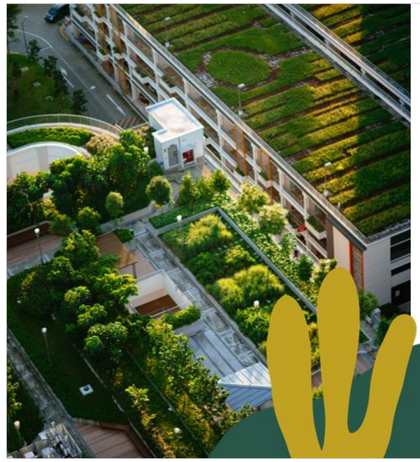

3. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET PAYSAGER - SITE D'ETUDE 19

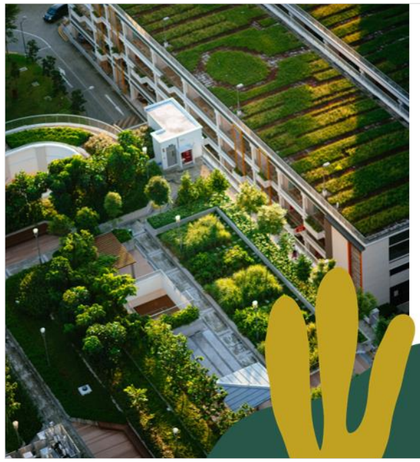

4. AXES DE TRAVAIL ET PRECONISATIONS 35

1. INTRODUCTION

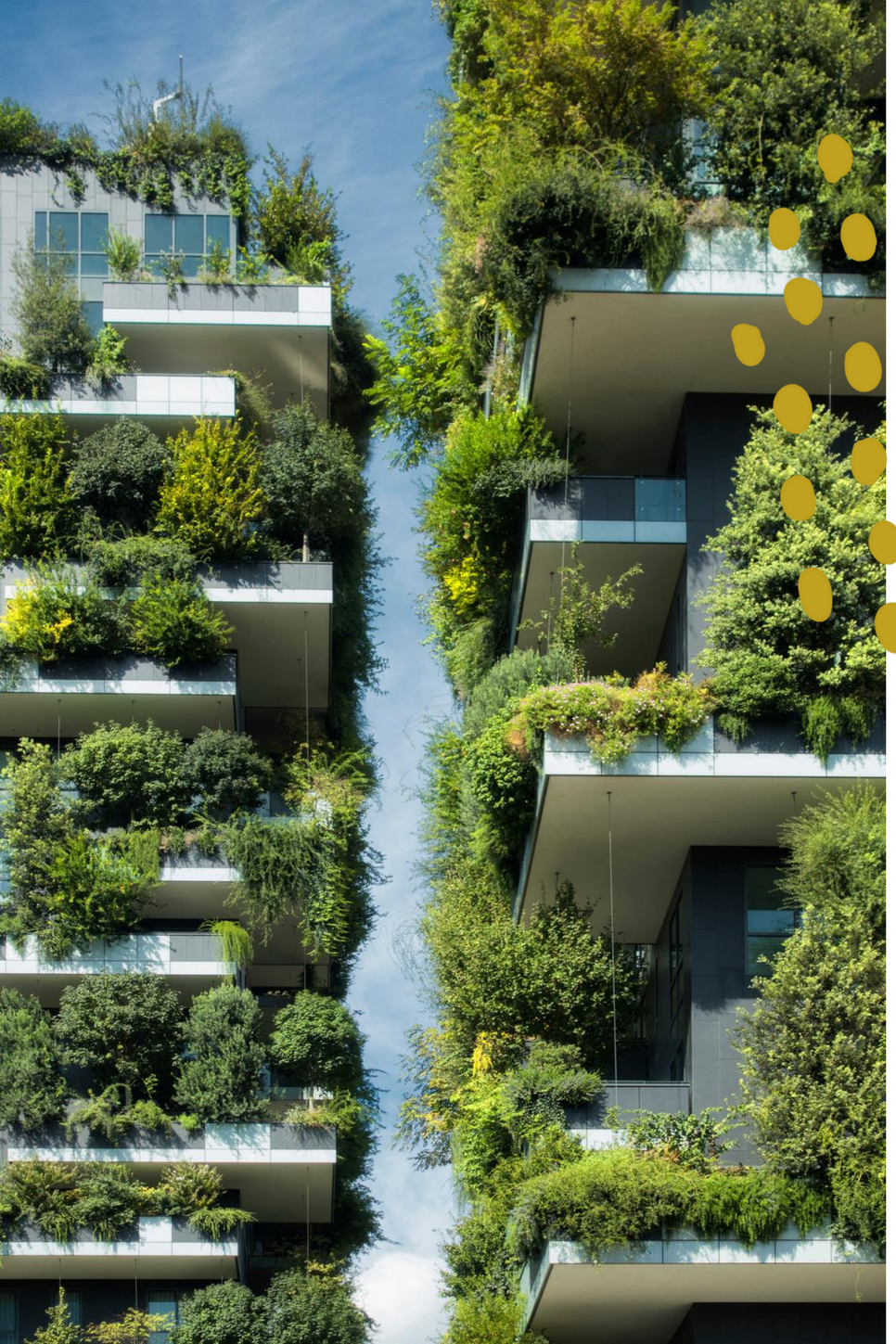

1. INTRODUCTION

PRESENTATION DE LA MISSION DE L’ECOLOGUE

MISSION DE L'ECOLOGUE

Un diagnostic flash visant à permettre au projet d'intégrer au mieux les enjeux relatifs à la biodiversité qui lui sont associés

CONTEXTE :

Dans le cadre du **projet de construction de magasin LIDL** dans la Rue du Parc de la Vanoise à **Saint-Jean-de-Maurienne** (73300), ELAN est sollicité par **LIDL** pour réaliser un **diagnostic flash** de ce projet.

En parallèle de ce diagnostic flash, un **diagnostic ZAN (étude d'artificialisation et de fonctionnalité des sols)** a également été mené. L'objectif de ce dernier est de préciser le **positionnement du projet** vis-vis-à des **exigences réglementaires** posées par **l'Autorisation d'Exploitation Commerciale** sur le sujet de l'artificialisation des sols.

OBJECTIFS :

LIDL a défini, dans son **Cahier des Charges Directeur du lot aménagements paysagers et biodiversité, 3 axes stratégiques** qui formalisent ses engagements pour s'inscrire concrètement dans la transition écologique. Ces 3 axes sont les suivants :

- Axe 1 : Des **aménagements supports de biodiversité**, pensés et conçus pour accueillir la faune et la flore locale.
- Axe 2 : Des **aménagements résilients et économes**, pensés pour s'adapter aux changements climatiques et environnementaux et atténuer leurs effets.
- Axe 3 : Des **aménagements supports de communication**, permettant de rendre visibles les actions menées.

Afin de formaliser ces nouvelles pratiques, LIDL a développé en collaboration avec des écologues, un nouveau **Cahier des Charges Paysages et Biodiversité**. Ce dernier fixe les conditions, outils et moyens mis en œuvre par l'enseigne pour prendre en compte la biodiversité dans les aménagements paysagers des nouveaux supermarchés. Les **10 engagements de Lidl** sont les suivants :

MISSION DE L'ECOLOGUE

Un diagnostic flash visant à permettre au projet d'intégrer au mieux les enjeux relatifs à la biodiversité qui lui sont associés

Le **diagnostic flash** vise permettre au projet **d'intégrer au mieux les enjeux relatifs à la biodiversité** qui lui sont associés.

Le **rapport écologue** dresse dans ce sens une **étude du site initial et des alentours** pour évaluer et prendre en compte le potentiel écologique et biophilique (bien-être lié à verdure) du site, identifie les **opportunités d'amélioration**, et défini des **actions à mettre en œuvre en faveur de la biodiversité** (en mobilisant pour cela les compétences et moyens appropriés). Les parties prenantes s'engagent à mettre en place et à respecter ces actions.

NB : Ce document **ne remplace pas les études faune-flore réglementaires** (dites « Quatre saisons ») des études d'impact, mais peut se valoriser dans un dossier « cas par cas ».

DOCUMENTS UTILISES :

Ce document se base notamment sur les constations faites lors de la visite de site réalisée le **05/06/2025** par Thomas GUSTINCIE, écologue d'ELAN, et sur :

- Des **recherches bibliographiques** : les données bibliographiques et cartographiques disponibles en ligne sur le site de l'INPN et de Géoportail notamment
- Différents **documents fournis par LIDL** : Plans phase APD (plan de situation, plan masse, plans des façades…) du 07/04/2025
- L'autre **diagnostic réalisé par ELAN** : diagnostic d'artificialisation et de fonctionnalité des sols (diagnostic ZAN) du 13/06/2025.

DOCUMENTS FOURNIS :

Les documents fournis par l'écologue sont les suivants :

- Un **rapport écologue (le présent document)** : comprenant un diagnostic écologique et paysager se basant sur une analyse du contexte et du site d'étude en lui-même (à l'état initial et à l'état projeté), ainsi que des préconisations visant à intégrer les enjeux associés à la thématique de la biodiversité dans le projet

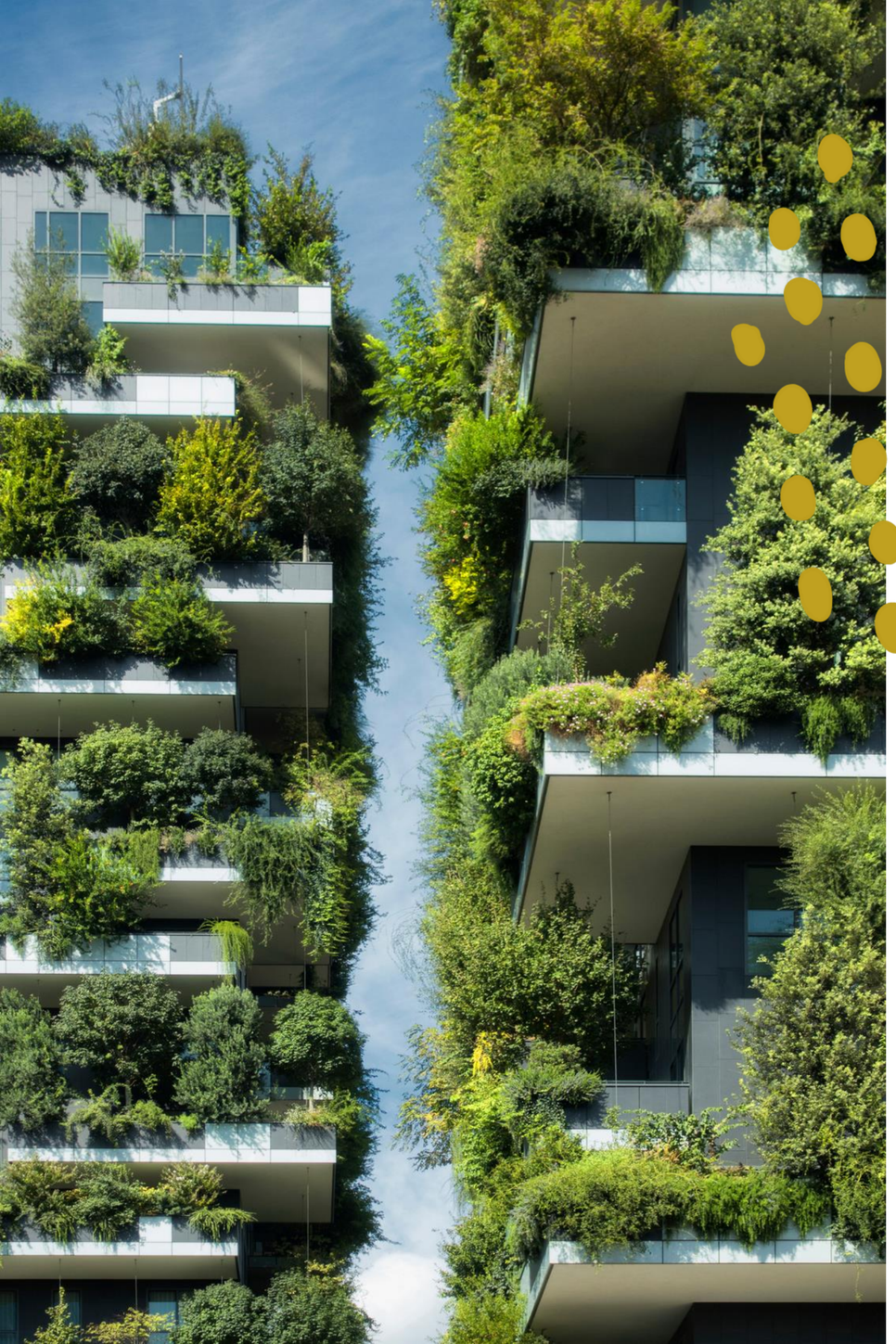

1. INTRODUCTION

PRESENTATION DE LA LOCALISATION DU SITE D’ETUDE

LOCALISATION DU SITE D'ETUDE

Un site localisé dans les Alpes dans une Zone Industrielle et à proximité de milieux naturels

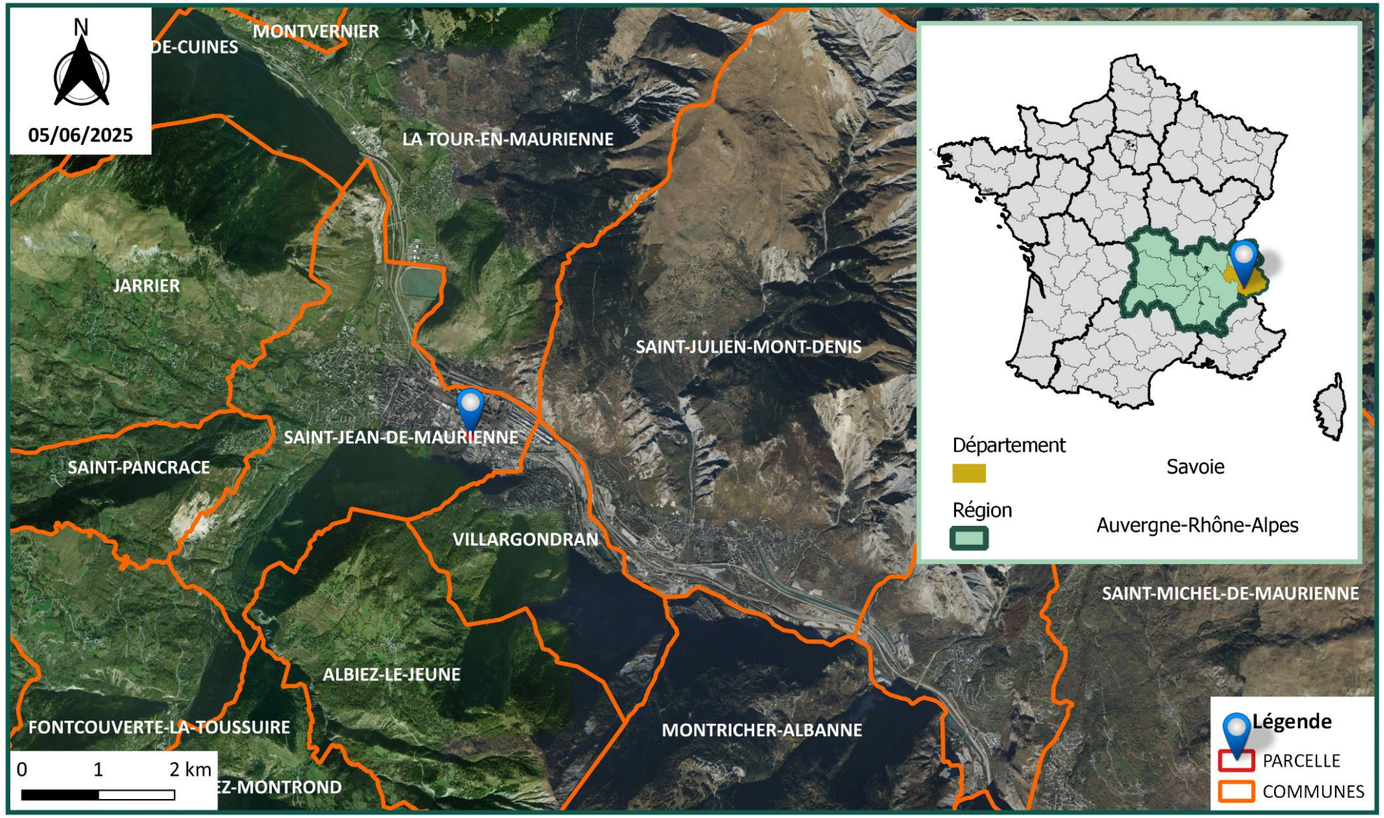

LOCALISATION DU SITE D'ETUDE

Rue du Parc de la Vanoise - 73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Construction d'un magasin LIDL

ELAN

Vue vers les sommets alentours depuis le site d'étude (Google maps, n.d.)

REGION / DEPARTEMENT / VILLE :

Le projet se situe en région **Auvergne-Rhône-Alpes** dans le département de la **Savoie** (73), et plus précisément à **Saint-Jean-de-Maurienne**.

Cette commune, située à environ **49km à l'est de Grenoble,** appartient à la **communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan**.

AUTRES ELEMENTS DE LOCALISATION :

Le site est localisé dans **la partie centrale du territoire urbanisé de Saint-Jean-de-Maurienne**, dans une **Zone Industrielle**. Il reste toutefois non loin de **milieux naturels** (au niveau des reliefs localisés au sud du site).

TYPE DE MILIEU ET INFLUENCE : Ce site s'inscrit dans les **Alpes** dans une **Zone Industrielle** à **proximité de milieux naturels**. Dans ce contexte, la **biodiversité rencontrée dans le secteur peut être diversifiée** (liée aux milieux urbains ou liée à des milieux plus naturels).

2. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET PAYSAGER - CONTEXTE

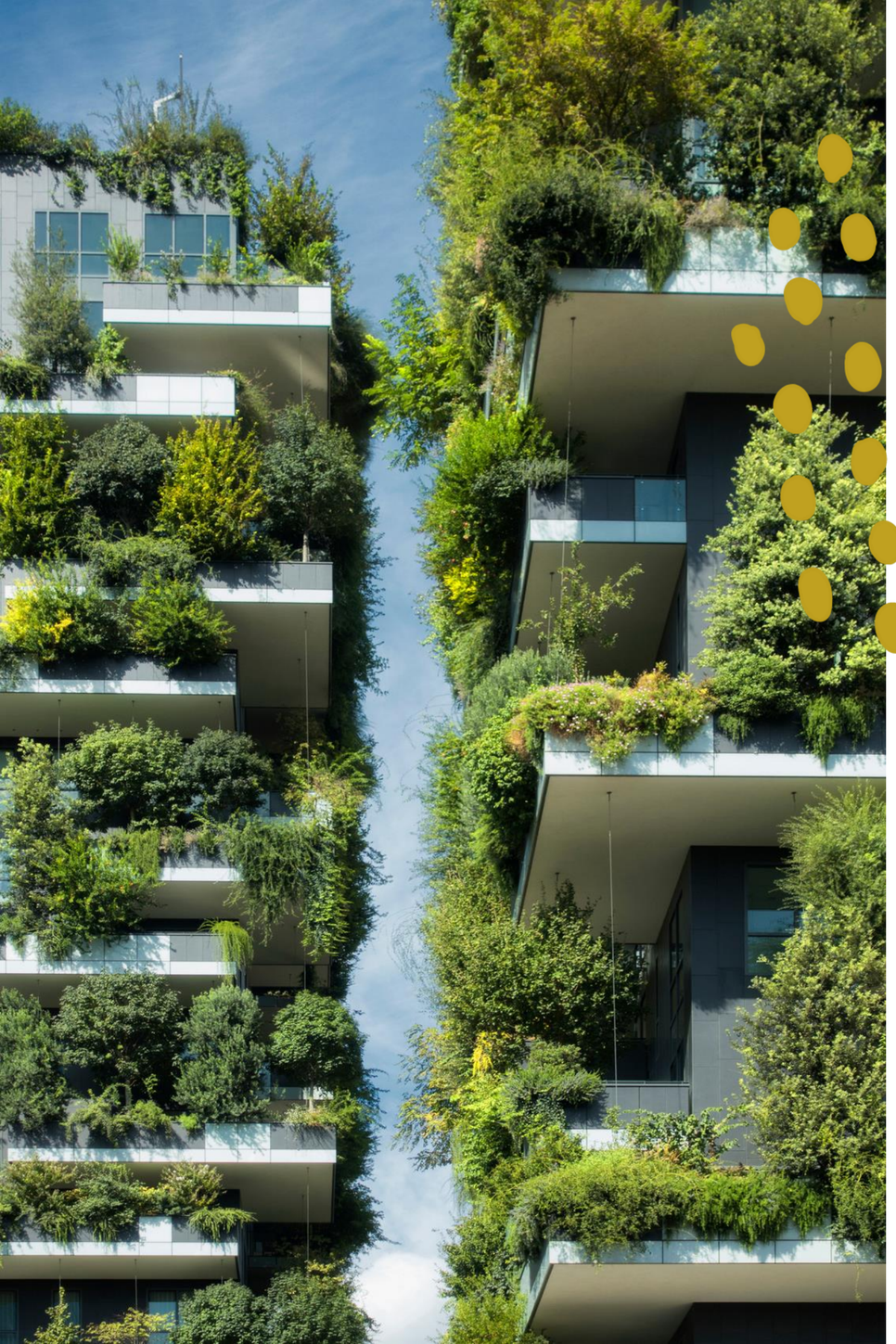

2. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET PAYSAGER - CONTEXTE

ETUDE DU CONTEXTE ECOLOGIQUE

ZONES PROTEGEES ET D'INTERET ECOLOGIQUE

Un contexte écologique riche

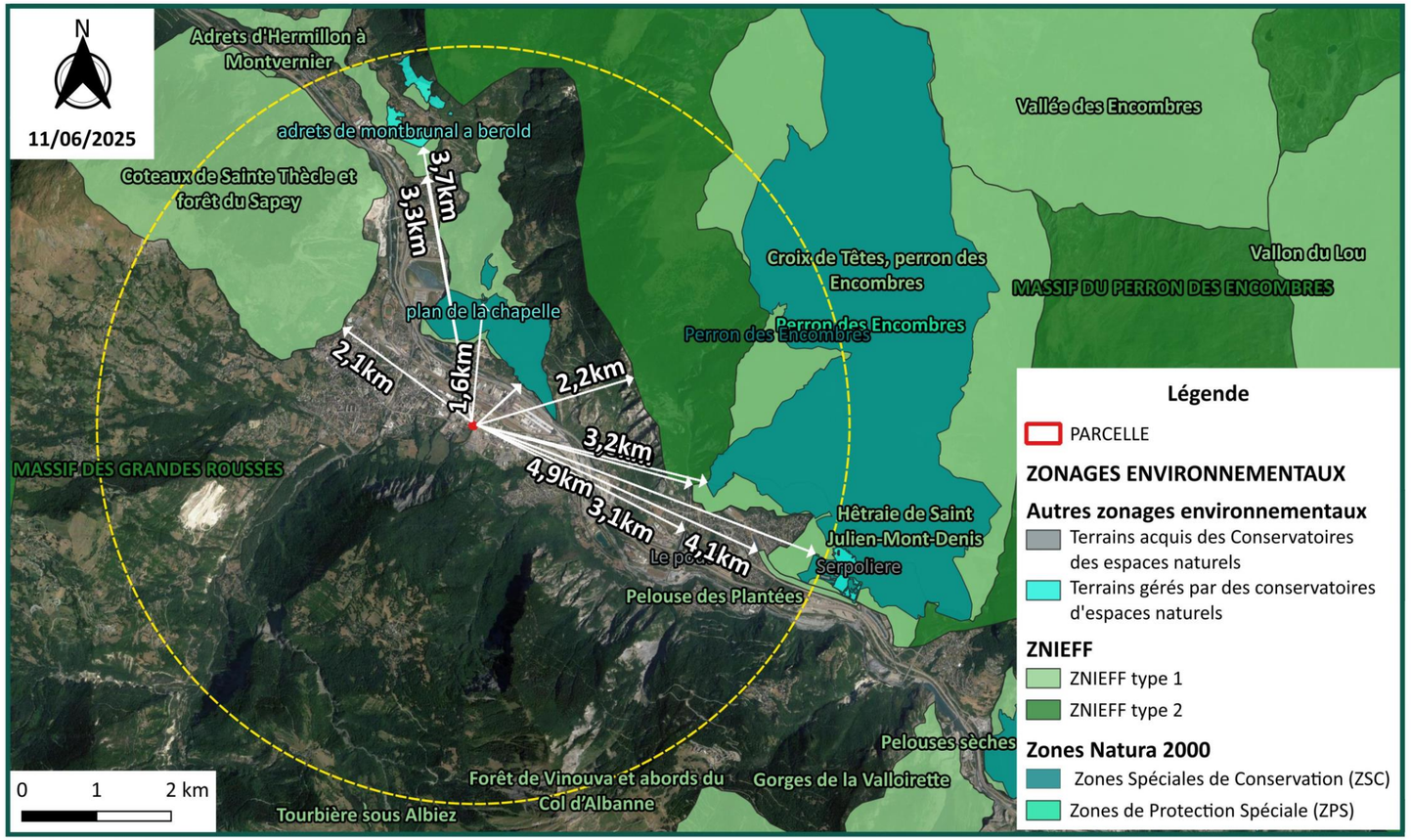

Localisation des zonages écologiques à proximité du site d'étude

Rue du parc de la Vanoise - 73300 Saint-Jea,-de-Maurienne

Création d'un magasin LIDL

ELAN

DEFINITION DE ZNIEFF :

L'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des **secteurs de grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale**. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les **ZNIEFF de type I** : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- les **ZNIEFF de type II** : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

TERRAINS ACQUIS/GERES PAR LE CEN:

Les conservatoires régionaux d'espaces naturels (CEN) sont des organismes qui contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels du territoire régional, notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel.

ZONES NATURA 2000 :

Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La structuration du réseau Natura 2000 comprend :

- **Des Zones de protection spéciales (ZPS)** , visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- **Des Zones spéciales de conservation (ZSC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

ZONES PROTEGEES ET D'INTERET ECOLOGIQUE

Un contexte écologique riche

Le site se situe à proximité directe (5 km) de plusieurs zonages écologiques :

- **1 site acquis par le CEN:** le Poutet
- **3 sites gérés par le CEN:** Adrets de Montbrunal à Berold, plan de la Chapelle, Serpolière
- **6 ZNIEFF de type I**: Hetraie de Saint Julien-Mont-Denis, Croix de Têtes, perron des Encombres, Pelouse des Plantées, Echaillon et les alentours de Montandré, Coteaux de Saint Thècle et forêt du Sapey, Adrets d'Hermillon à Montvernier
- **1 ZNIEFF de type II**: Massif du Perron des Encombres
- **1 Site Natura 2000 (ZSC et ZPS)**: Perron des Encombres

Le zonage écologique le plus proche est le site Natura 2000 du Perron des Encombres, situé à seulement 800 mètres de la zone d'étude. Il s'agit d'un site d'importance pour la nidification d'oiseaux des milieux boisés (Pic noir, Bondrée apivore, Milan noir, Chouette de Tengmalm..), ouverts/semi-ouverts (Lagopède alpin, Tetras lyre, Pie-grièche écorcheur...) et rupestres (Vautour fauve, Aigle royal, Crave à bec rouge, Faucon pèlerin …).
Du fait de la nature anthropisée du site, ces espèces ayant permis la désignation de ce site Natura 2000 ne sont pas susceptibles d'utiliser la zone d'étude.

ZONES PROTEGEES ET D'INTERET ECOLOGIQUE ET INFLUENCE : La présence de ces zonages écologiques à proximité de la zone d'étude traduit un contexte riche et favorable pour la biodiversité, sans toutefois constituer **une contrainte réglementaire pour le projet**. Le site d'étude est peu probable d'entrer en interaction avec les zonages alentours, notamment en lien avec sa nature urbanisée**.** L'absence sur le site de milieux naturels analogues ou complémentaires à ces zonages et l'absence de corridors écologiques naturels bien définis rend toute **interaction peu probable**.

TRAMES ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE

Echelle régionale : un site urbanisé mais à proximité des trames écologiques régionales

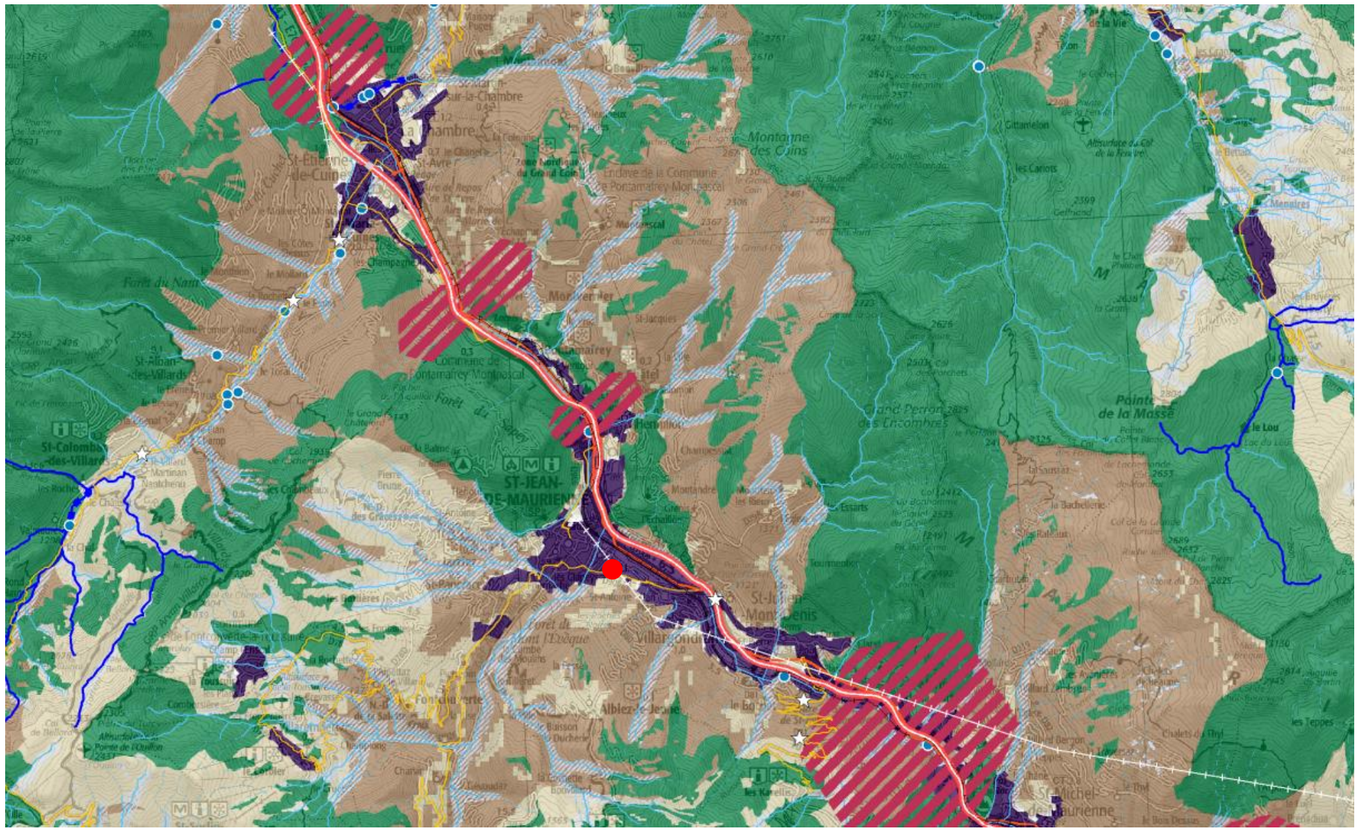

Carte des composantes de la Trame Verte et Bleue du SRCE de la Région Rhône-Alpes (Région Rhône-Alpes, 2014)

Site d'étude

Réservoirs de biodiversité :

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Corridors d'importance régionale :

Fuseaux	Axes	Objectif associé :
		- à préserver
		- à remettre en bon état

Espaces perméables terrestres * : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité

Perméabilité forte

Perméabilité moyenne

Espaces perméables liés aux milieux aquatiques *

** constitués à partir des données de potentialité écologiquedu RERA (Réseau Ecologique de Rhône-Alpes, 2010)*

Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire

La connaissance de leur niveau réel de perméabilité reste à préciser

La Trame bleue :

Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue

- Objectif associé : à préserver
- Objectif associé : à remettre en bon état

Grands lacs naturels

- Objectif associé : à remettre en bon état
  Lac Léman, Le bourget du Lac, Aiguebellette, Lac de Paladru
- Objectif associé : à préserver
  Lac d'Annecy

Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Zones humides - Inventaires départementaux

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Pour le département de la Loire, seules les zones humides du bassin Rhône-Méditerranée sont représentées

Principaux secteurs urbanisés et artificialisés, localisés à titre indicatif (Corine Land cover, 2006)

Plans d'eau

Cours d'eau permanents et intermittents, canaux

Infrastructures routières

- Type autoroutier
- Routes principales
- Routes secondaires
- Tunnels

Infrastructures ferroviaires

- Voies ferrées principales et LGV
- Tunnels

Inventaire des points et des zones de conflits (non exhaustif) :

- Points de conflits (écrasements, obstacles...)
- Zones de conflits (écrasements, falaises, obstacles, risques de noyade ...)

Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau (ROE V5, mai 2013)

Projets d'infrastructures linéaires

- Routes, autoroutes
- Voies ferrées

Pour le tracé Lyon-Turin, les sections de tunnel ne sont pas représentées

(Données non exhaustives)

TRAMES ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE

Echelle régionale : un site urbanisé mais à proximité des trames écologiques régionales

COMPOSANTES DES TRAMES ECOLOGIQUES REGIONALES A PROXIMITE DU SITE :

Le site d'étude se trouve dans un **secteur urbanisé**.

Les **réservoirs de biodiversité d'importance régionale** les plus proches sont localisés au nord du site, au niveau de la zone Natura 2000. Toutefois ce fernier s'avère relativement déconnecter du site d'étude du fait de ruptures écologiques importante (voie ferrée, tissu urbain et réseau routier.
Le sud de la zone d'étude s'avère plus perméable pour la faune terrestre. Des réservoirs écologiques terrestres et aquatiques y sont également représentés, constituant une mosaïque d'habitat intéressante pour les espèces. Ces milieux naturels sont quasiment contigues avec la zone d'étude, n'étant séparés que d'un mince cordon urbain et d'éléments de voirie secondaire.

Pour ce qui est de la Trame bleue, l'Arvan et l'Arc sont deux rivières qui circulent à proximité du site et qui correspondent à des **cours d'eau d'intérêt écologique reconnus à l'échelle régionale** et qui doivent, de ce fait, être **préservés**. Il n'existe aucune connexion hydrographique entre la zone d'étude et ces éléments.

OBJECTIFS LIES AUX TRAMES ECOLOGIQUES REGIONALES A PROXIMITE DU SITE :

Le SRCE de la région Rhône-Alpes n'intègre pas de cartographie spécifique des objectifs de restauration des trames écologiques régionales.

TRAMES ECOLOGIQUES REGIONALES ET INFLUENCE : La vision globale des alentours de la zone d'étude traduit un contexte naturel relativement riche du point de vue des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques. La zone d'étude en elle-même étant relativement peu connectée à ces espaces en raison du tissu urbanisé dans lequel elle s'inscrit et de la présence de ruptures écologiques majeures.

CONTINUITES ECOLOGIQUES LOCALES

Un site positionné au contact de corridors et réservoirs écologiques d'importance locale

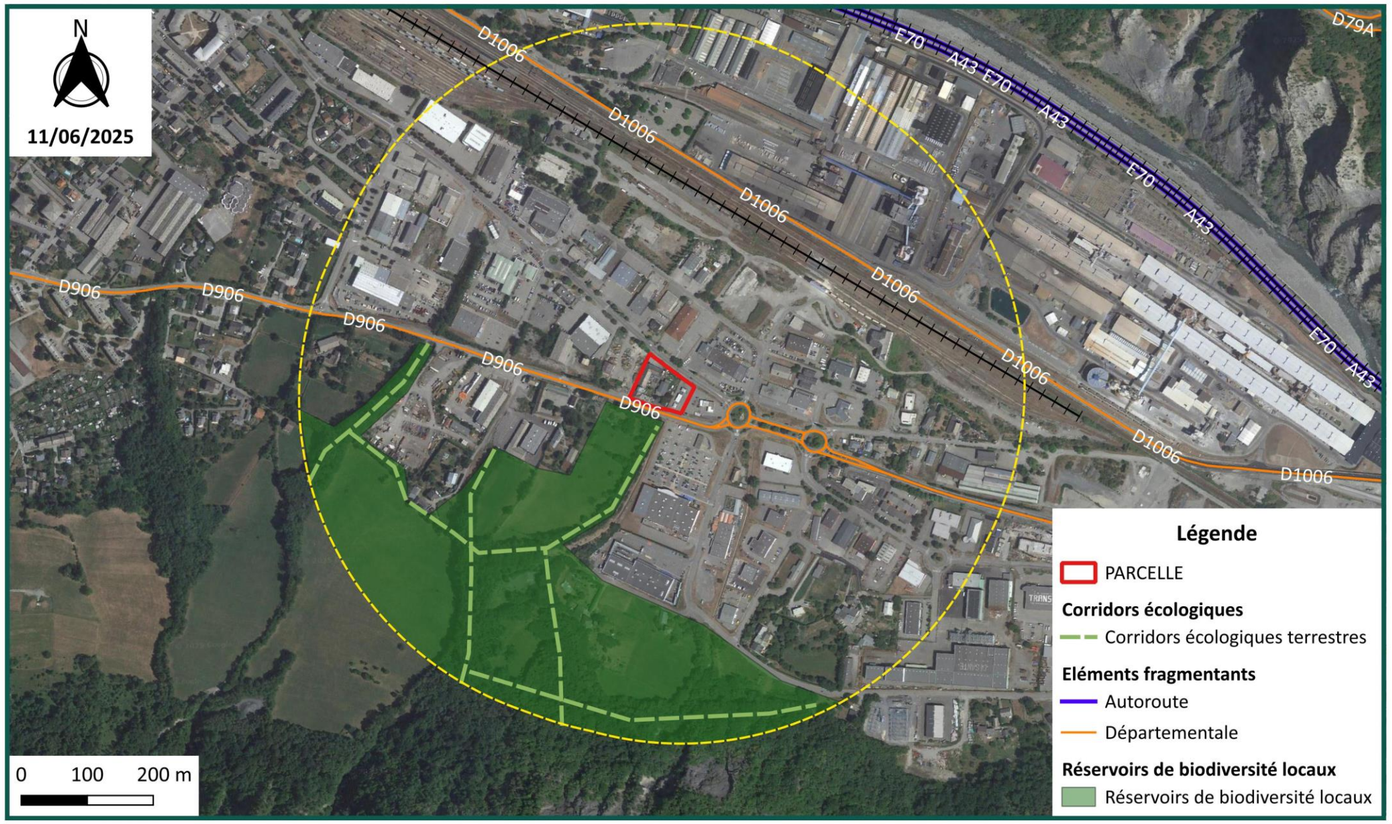

Trame Verte et Bleue locale

Rue du parc de la Vanoise - 73300 Saint-Jea,-de-Maurienne

Création d'un magasin LIDL

ELAN

RESERVOIRS DE BIODIVERSITE LOCAux :

Des **réservoirs de biodiversité locaux** se situent au sud de la zone d'étude, de l'autre côté de la D906.
Il s'agit de **vastes milieux boisés** clairsemé de **secteurs ouverts** constituant une mosaïque d'habitat très intéressante pour la faune terrestre.

CORRIDORS ECOLOGIQUES ET FRAGMENTATION :

Le réservoir de biodiversité au sud abrite des cordons boisés (haies/lisières) très favorables aux déplacements des espèces terrestres. Ces corridors naturels prennent fin au niveau de la D906 et des milieux urbanisés de part et d'autre de cet axe.

Le secteur de Saint-Jean-de-Maurienne abritant la zone d'étude constitue également une **matrice urbaine** globalement défavorable aux déplacements et à la présence d'espèces de manière générale (activités humaines importantes, relativement peu végétalisé...). De plus, la présence de ruptures majeures au nord (autoroute et voie ferrée), isole significativement le site des milieux naturels présents plus au nord. Ainsi, il n'existe pas de réelle connexion entre les milieux naturels au nord et au sud du site au sein desquels la zone d'étude aurait pu jouer un rôle majeur pour la connectivité des habitats.

TRAME VERTE LOCALE ET INFLUENCE : Étant donné ses caractéristiques et bien que située à proximité directe de corridors/réservoir de biodiversité terrestre, le site actuel ne joue **pas de rôle significatif dans la trame verte** locale. Ceci s'explique en raison de sa localisation au sein d'une zone d'activités globalement peu perméable et de la présence de ruptures écologiques linéaires majeures.

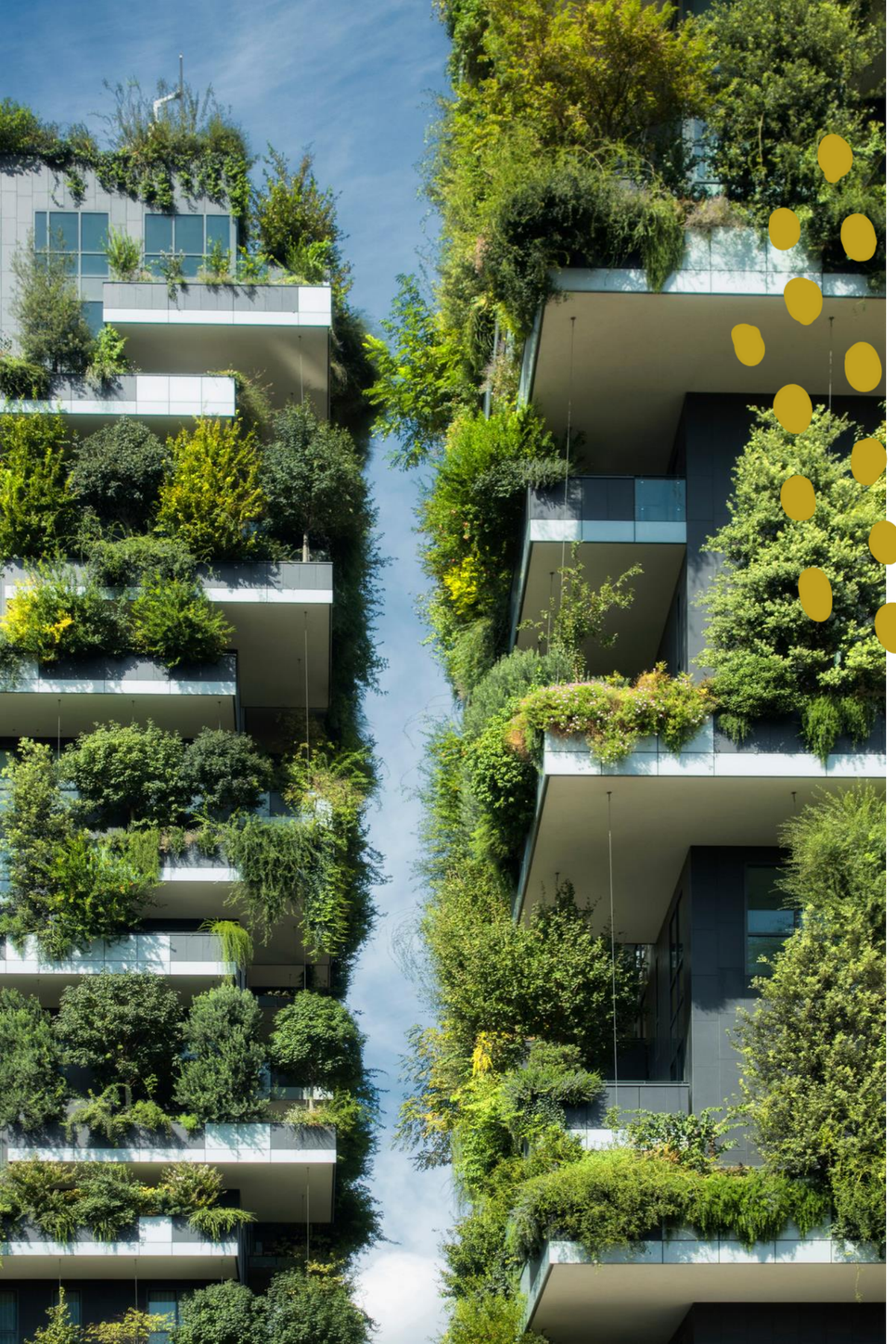

2. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET PAYSAGER - CONTEXTE

ETUDE DES ELEMENTS RIVERAINS

ELEMENTS RIVERAINS

Des éléments riverains typiques des ZAC, cerné par un contexte paysager montagneux

Elements riverains

Rue du parc de la Vanoise - 73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Construction d'un magasin LIDL

ELAN

ELEMENTS RIVERAINS

Des éléments riverains typiques des ZAC, cerné par un contexte paysager montagneux

INTERET DES ELEMENTS RIVERAINS IDENTIFIES :

Le site est bordé par des enseignes commerciales ou de services à l'est, à l'ouest et au nord du site. Ces éléments sont notamment constitués d'un **bâti** accompagné de **parkings,** de **voies de circulation bitumées** et parfois **d'espaces végétalisés de faible superficie**. Ces éléments riverains restent donc assez **typiques des zones d'activités** et ont un **intérêt écologique et paysager quasi-nul**. Le végétal et la biodiversité dans sa globalité n'y ont en effet que très peu de place. Ces établissements sont respectivement desservis par deux axes qui enclavent la zone d'étude, la D906 au sud et l'avenue du 8 mai 1945 au nord. La présence d'un **carrefour à sens giratoire** à l'intersection de ces 2 routes est à noter, au regard notamment de son **intérêt paysager** mais aussi de son **intérêt écologique** qui reste toutefois assez **relatif** (intérêt notamment pour les **oiseaux**, cet espace pouvant constituer une zone de repos et d'alimentation pour ces derniers).

Le point de vue au sud de la zone d'étude donne des habitations ainsi que sur une haie arborée elle-même contigüe avec un important linéaire boisé s'étendant au sud. En plus de l'aspect paysager, cet élément revêt donc une importance pour de nombreuses espèces terrestres, telles que les oiseaux, les chiroptères, les mammifères ou encore les reptiles.
Concernant le paysage éloigné, Saint-Jean-de-Maurienne étant une commune située dans la vallée de la Maurienne au cœur des Alpes françaises, elle est enclavée au sein de massifs montagneux imposants visibles tout autour de la zone d'étude. Ces paysages naturels abritent également des habitats singuliers accueillants eux même un riche cortège faunistique et floristique typique des milieux alpins.

ELEMENTS RIVERAINS ET INFLUENCE : Les éléments riverains les plus **intéressants** se situent au sud du site, à savoir le cordon boisé ainsi que les habitations et jardins privés attenants. Il semble donc opportun de penser le **projet paysager relatif au projet en relation avec ces éléments d'intérêt.** Dans un contexte où les autres éléments bordants le site sont très minéralisés, penser le projet comme un **espace faisant le lien entre cette zone d'intérêt** s'avère être primordial.

3. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET PAYSAGER - SITE D’ETUDE

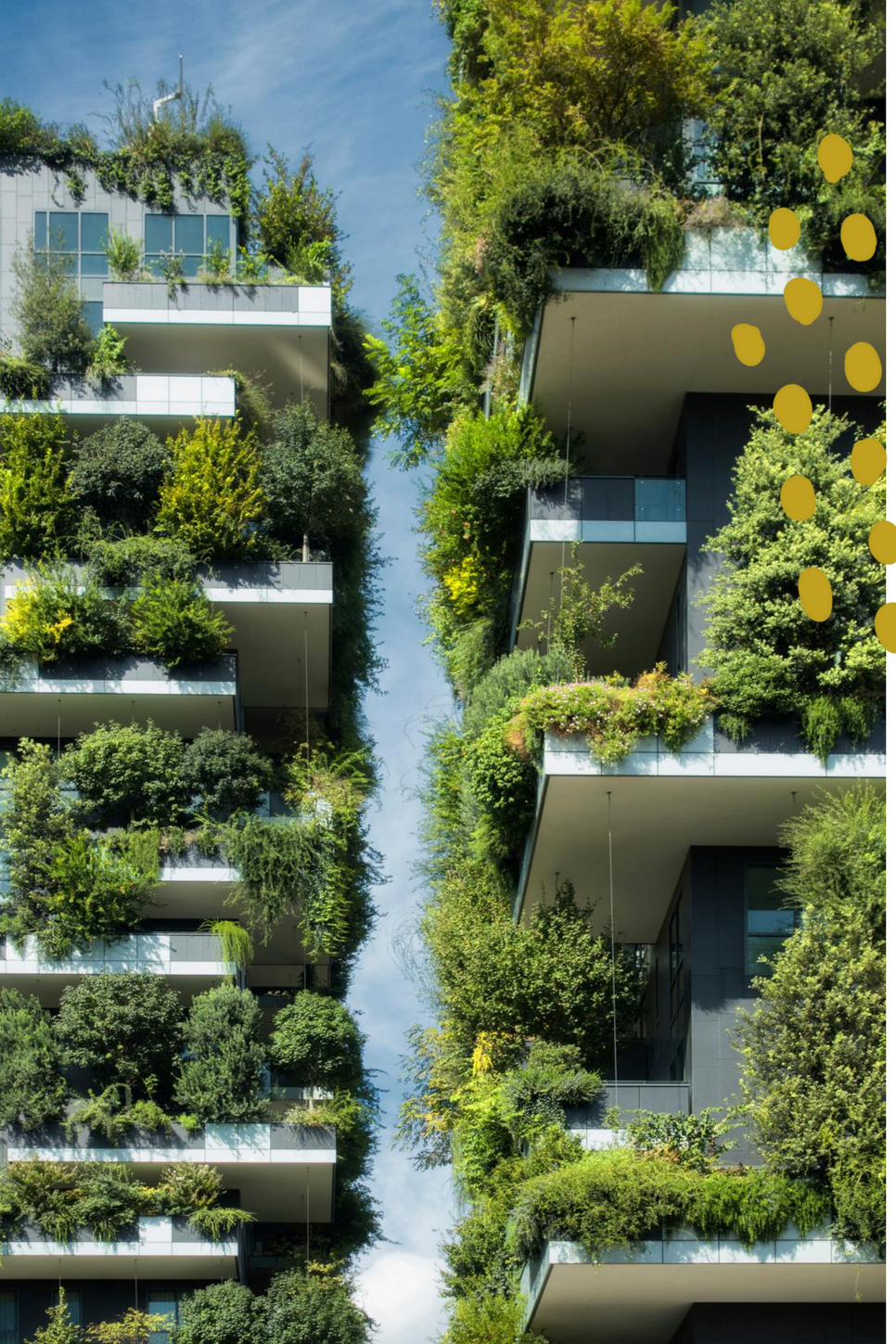

3. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET PAYSAGER - SITE D'ETUDE

PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE APPLIQUEE

INVENTAIRES

Un inventaire non exhaustif de la faune et de la flore

N° passage	Saison	Date	Entreprise	Observateur(s)	Conditions météorologiques	Taxons ciblés
1	Printemps	05/06/2025	ELAN	Thomas GUSTINCIE	Nuageux	Habitats / Faune / Flore (de manière globale)

Calendrier des inventaires

Taxons	Précision des inventaires	Méthodologies d'inventaire appliquées
Habitats	Simplifié	Délimitation de chaque habitat naturel/semi-naturel/anthropique et caractérisation d'un point de vue floristique (caractérisation des habitats sommaire et simplifiée, les relevés floristiques effectués étant non exhaustifs).
Flore	Non exhaustif	Prospection visuelle dans les différents habitats du site
Oiseaux	Non exhaustif	Prospection visuelle des milieux favorables à leur présence Réalisation de points d'écoute Observation à distance du bâti (extérieur uniquement) pour localiser d'éventuelles cavités favorables à leur nidification.
Insectes	Non exhaustif	Prospection visuelle et capture au filet (pour les identifications les plus délicates).
Mammifères	Non exhaustif	Prospection visuelle (observations directes) Recherche de traces et d'indices de présence (empreintes, fèces, terriers….) Observation à distance du bâti pour identifier d'éventuels gîtes favorables à l'accueil de chauves-souris
Reptiles	Non exhaustif	Prospection visuelle au sein des milieux favorables à leur présence

Méthodologies d'inventaire appliquées

REPRESENTATIVITE DE L'ETAT INITIAL : L'analyse de l'état initial se base sur **une visite** du site et de ses abords réalisée à une **période appropriée** à l'observation de la faune et de la flore de manière globale, dans des **conditions météorologiques acceptables.** Les inventaires réalisés sont toutefois **non exhaustifs.** La prise en compte des **espèces susceptibles d'être présentes** sur le site vise à **améliorer la représentativité de l'analyse de l'état initial** dans ce contexte**.**

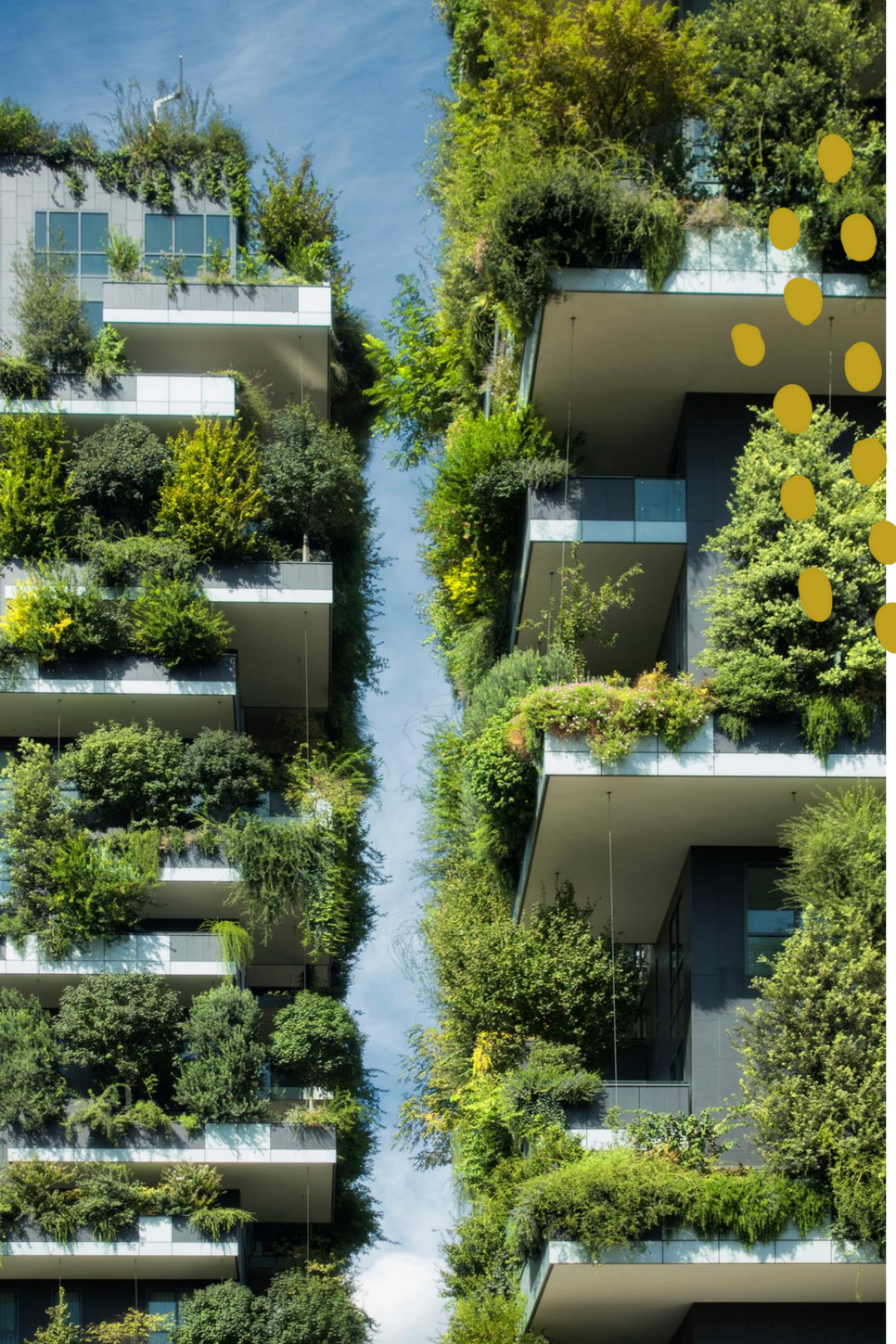

3. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET PAYSAGER - SITE D’ETUDE

ANALYSE DE L’ETAT INITIAL

HABITATS

Un ensemble de bâtiments, voiries et milieux herbacés ponctués d'éléments arborés

Habitats

Rue du parc de la Vanoise - 73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Création d'un magasin LIDL

ELAN

CARACTERISTIQUES DU SITE :

Le site d'étude inclus des habitats majoritairement minéralisés, comprenant un surfacique important de surfaces de roulement ainsi que des bâtiments occupés ou non. La zone d'étude abrite également des milieux végétalisés de type pelouse dont certains secteurs présentent une strate arborée. Cette alternance de milieux permet d'accueillir une biodiversité inféodée aux milieux bâti et ouverts/semi-ouverts dans un contexte anthropique. La présence d'un corridor écologique naturel au sud peut favoriser la présence d'espèces sur la zone d'étude.

Le tissus urbanisé et les perturbations liées aux activités humaines limitent toutefois la diversité spécifique susceptible d'être observée sur le site. La valeur écologique des milieux reste très limitée en lien avec la qualité médiocre des milieux en présence.

Type d'habitat	Surface
Bâtiments des villes et villages	1507 m²
Espaces à végétation rudérale	666 m²
Pelouse arborée	480 m²
Pelouse de faible surface	208 m²
Surface pavée X Espaces à végétation rudérale	67 m²
Surface enrobées	1996 m²

ENJEU DE CONSERVATION LIE AUX HABITATS: L'enjeu de conservation des habitats sur la zone d'étude est considéré comme faible.

HABITATS

Un ensemble de bâtiments, voiries et milieux herbacés ponctués d'éléments arborés

Pelouse arborée

Surfaces enrobées

Surface pavée X Espaces à végétation rudérale

Surfaces enrobées

Espaces à végétation rudérale

Pelouse de faible surface

FLORE

Une flore commune, typique des milieux perturbés

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	PR	DHFF	ZNIEFF	Plantes indicatrices de zones humides
Acer negundo	Érable negundo	NA	-	-	-	-	-	-
Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	LC	LC	-	-	-	-	-
Anthriscus cerefolium	Anthrisque cerfeuil	NA	-	-	-	-	-	-
Arctium nemorosum	Bardane des bois	LC	LC	-	-	-	-	-
Arctium tomentosum	Bardane tomenteuse	LC	LC	-	-	-	X	-
Bryonia	Bryone	-	-	-	-	-	-	-
Chamaecyparis pisifera	Chamaecyparis porte-pois	-	-	-	-	-	-	-
Cirsium vulgare	Cirse commun	LC	LC	-	-	-	-	-
Crepis biennis	Crépide bisannuelle	LC	LC	-	-	-	X	-
Echium vulgare	Vipérine commune	LC	LC	-	-	-	-	-
Erigeron annuus	Érigéron annuel	NA	-	-	-	-	-	-
Galium album	Gaillet blanc	LC	-	-	-	-	-	-
Geranium pyrenaicum	Géranium des Pyrénées	LC	LC	-	-	-	-	-
Lactuca virosa	Laitue vireuse	LC	LC	-	-	-	X	-
Lotus pedunculatus	Lotier pédonculé	LC	LC	-	-	-	-	X
Papaver dubium	Pavot douteux	LC	LC	-	-	-	-	-
Picea pungens	Épicéa piquant	-	-	-	-	-	-	-
Picris hieracioides	Picride fausse épervière	LC	LC	-	-	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	PR	DHFF	ZNIEFF	Plantes indicatrices de zones humides
Pinus	Pin	-	-	-	-	-	-	-
Plantago argentea	Plantain argenté	LC	LC	-	-	-	-	-
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	LC	LC	-	-	-	-	-
Prunus	Prunier	-	-	-	-	-	-	-
Prunus brigantina	Prunier de Briançon	LC	-	-	-	-	-	-
Robinia viscosa	Robinier visqueux	-	-	-	-	-	-	-
Rosa x odorata	Rosier odorant	-	-	-	-	-	-	-
Rubus idaeus	Ronce framboisier	LC	LC	-	-	-	-	-
Rubus saxatilis	Ronce des rochers	LC	LC	-	-	-	X	-
Rumex acetosa	Patience oseille	LC	LC	-	-	-	-	-
Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses	LC	LC	-	-	-	-	-
Salvia pratensis	Sauge des prés	LC	LC	-	-	-	X	-
Solidago	Solidage	-	-	-	-	-	-	-
Solidago gigantea	Tête d'or	NA	-	-	-	-	-	-
Trifolium pratense	Trèfle des prés	LC	LC	-	-	-	-	-
Trigonella foenum-graecum	Trigonelle fenugrec	NA	-	-	-	-	-	-
Urtica dioica	Ortie dioïque	LC	LC	-	-	-	-	-
Vicia sativa	Vesce cultivée	NA	LC	-	-	-	-	-

DETAIL SUR LA FLORE INVENTORIEE:

La flore inventoriée sur la zone d'étude est relativement commune et plutôt inféodée aux milieux urbanisés/rudéraux comme ceux présents sur site.

- Aucune espèce n'est protégée à l'échelle régionale ou nationale
- Aucune espèce n'est d'intérêt communautaire
- Aucune espèce ne présente de statut de conservation défavorable sur liste rouge régionale ou nationale
- 1 espèce indicatrice de zones humides: le Lotier pédonculé
- 3 espèces exotiques envahissantes: l'Erable negundo, l'Erigéron annuel et la Tête d'or

La qualité et la typologie des habitats en présence constituent des facteurs limitant pour le développement d'une flore diversifiée et/ou patrimoniale.

ENJEU DE CONSERVATION DE LA FLORE : L'enjeu de conservation de la flore sur la zone d'étude est considéré comme faible.

FLORE

Une flore commune, typique des milieux perturbés

Ronce framboiser, Rosier odorant, Bardane des bois et Gaillet blanc

Erable Negundo, Érigéron annuel et Tête d'or (*EEE*)

FAUNE

Des enjeux, existants mais contenus, en lien avec la présence d'espèces d'oiseaux protégées et de reptiles

La diversité spécifique des espèces animales contactées sur site s'avère relativement limité. Ceci s'explique notamment par la nature anthropisée de site, étant majoritairement constituée de milieux minéralisés/bâti et de quelques habitats connexes peu diversifiés et dégradés. Les habitats en présence sont donc peu propices à l'accueil d'une faune diversifiée, à l'exception de certaines espèces ubiquistes ou anthropophiles. Le tissu péri-urbain dans lequel le site s'inscrit constituent un facteur limitant pour la richesse spécifique.

Ainsi, on dénombre au total 6 espèces sur la zone d'étude, dont 5 espèces d'oiseaux, et 1 reptile.

Taxon	Cortège	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	PR	DO/DHFF	Commentaire
Oiseaux	Milieux anthropiques	*Passer domesticus*	Moineau domestique	LC	LC	Art.3	-	-	Plusieurs individus observés sur la zone d'étude dont certains visitant des cavités de nidification potentielles
		Corvus corone	Corneille noire	LC	LC	-	-	-	-
		Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	LC	LC	Art.3	-	-	-
		Turdus merula	Merle noir	LC	LC	-	-	-	-
		Serinus serinus	Serin cini	VU	NT	Art.3	-	-	Un male chanteur
Reptiles	Milieux anthropiques Et herbacés	*Podarcis muralis*	Lézard des murailles	LC	LC	Art.2	-	-	De nombreux individus, notamment au niveau des pierriers et le long des murs

Liste non exhaustive des espèces d'oiseaux inventoriées lors de la visite de site

Lézard des murailles (INPN, n.d.)

Moineau domestique (INPN, n.d.)

Serin cini (INPN, n.d.)

Rougequeue noir (INPN, n.d.)

<u>DETAIL SUR LA FAUNE INVENTORIEE:</u>

- 4 espèces sont protégées au niveau national: le Lézard des murailles, le Moineau domestique, le Rougequeue noir et le Serin cini
- Aucune espèce n'est d'intérêt communautaire
- Une espèce présente de statut de conservation défavorable sur liste rouge régionale ou nationale: le Serin cini

La qualité et la typologie des habitats en présence constituent des facteurs limitant pour l'accueil d'une faune diversifiée et/ou patrimoniale.

FAUNE

Des enjeux, existants mais contenus, en lien avec la présence d'espèces d'oiseaux protégées et de reptiles

AVIFAUNE:

Sur les 5 espèces inventoriées, 1 est considérée comme nicheuse certaine sur la zone d'étude:

- **Moineau domestique** : Espèce typiquement urbaine, le moineau domestique niche dans diverses cavités des bâtiments : sous une tuile, un trou de boulin, sous l'avancée d'un toit, un lampadaire, dans un trou d'arbre ou de façade, une haie, un nichoir… L'espèce subit actuellement un déclin modéré en France, avec la disparition de 13% de ses effectifs nicheurs depuis 18 ans (Source : Vigie-Nature).

Parmi les milieux bâtis de la zone d'étude, certains se sont révélés favorables à la reproduction de l'espèce. En effet les passages de poutre en débord de toiture et autres cavités à l'interface entre toiture et façade constituent des éléments attractifs pour la nidification de l'espèce. Entre 3 et 5 de ces cavités sont utilisées par l'espèce en tant que site de nidification, principalement au niveau du bâtiment au sud-ouest du site. L'espèce est donc nicheuse sur site et utilise également les milieux herbacés/arborés dans le cadre de son alimentation.

Parmi les autres espèces inventoriées, 3 autres nichent potentiellement sur la zone d'étude. Il s'agit du Serin cini, du Rougequeue noir et du Merle noir. Le Rougequeue noir est une espèce inféodée aux milieux bâti. Tout comme le Moineau domestique, il est susceptible d'utiliser les cavités des bâtiments pour nicher. Lors de la sortie, aucun indice de nidification certaine n'a été relevé, bien que l'habitat lui reste favorable.
Concernant le Serin cini et le Merle noir, tout deux sont susceptibles de nidifier au sein des éléments arborés/arbustifs de la zone d'étude. Comme pour le Rougequeue noir, aucun nid n'a été détecté sur site.

La définition du statut de nicheur ou non de ces espèces nécessiterait une sortie complémentaire en période de reproduction.

REPTILES :

Une seule espèce de reptile a été inventoriée sur la zone d'étude, le Lézard des murailles:

- **Lézard des murailles :** Espèce commune en Europe, particulièrement adaptée aux environnements rocheux et urbains. Il préfère les habitats ensoleillés comme les murs, les rocailles et les talus. Ce lézard est insectivore, se nourrissant principalement de petits arthropodes. Il joue un rôle important dans le contrôle des populations d'insectes.

Le site d'étude abrite plusieurs éléments favorables à la présence de l'espèce. La présence de milieux minéralisés accueillant une végétation herbacée rudérale constitue une mosaïque d'habitat très intéressante pour l'espèce. En effet, celle-ci offre autant de zone d'alimentation (secteurs rudéraux/pelouses) que de secteurs bien exposés favorables à la thermorégulation de l'espèce. La présence de plusieurs pierriers sur site constitue également un point attractif pour les espèces qui pourront les utiliser en tant qu'abri, site de ponte et hibernaculum.

Pierriers favorables aux reptiles

FAUNE

Des enjeux, existants mais contenus, en lien avec la présence d'espèces d'oiseaux protégées et de reptiles

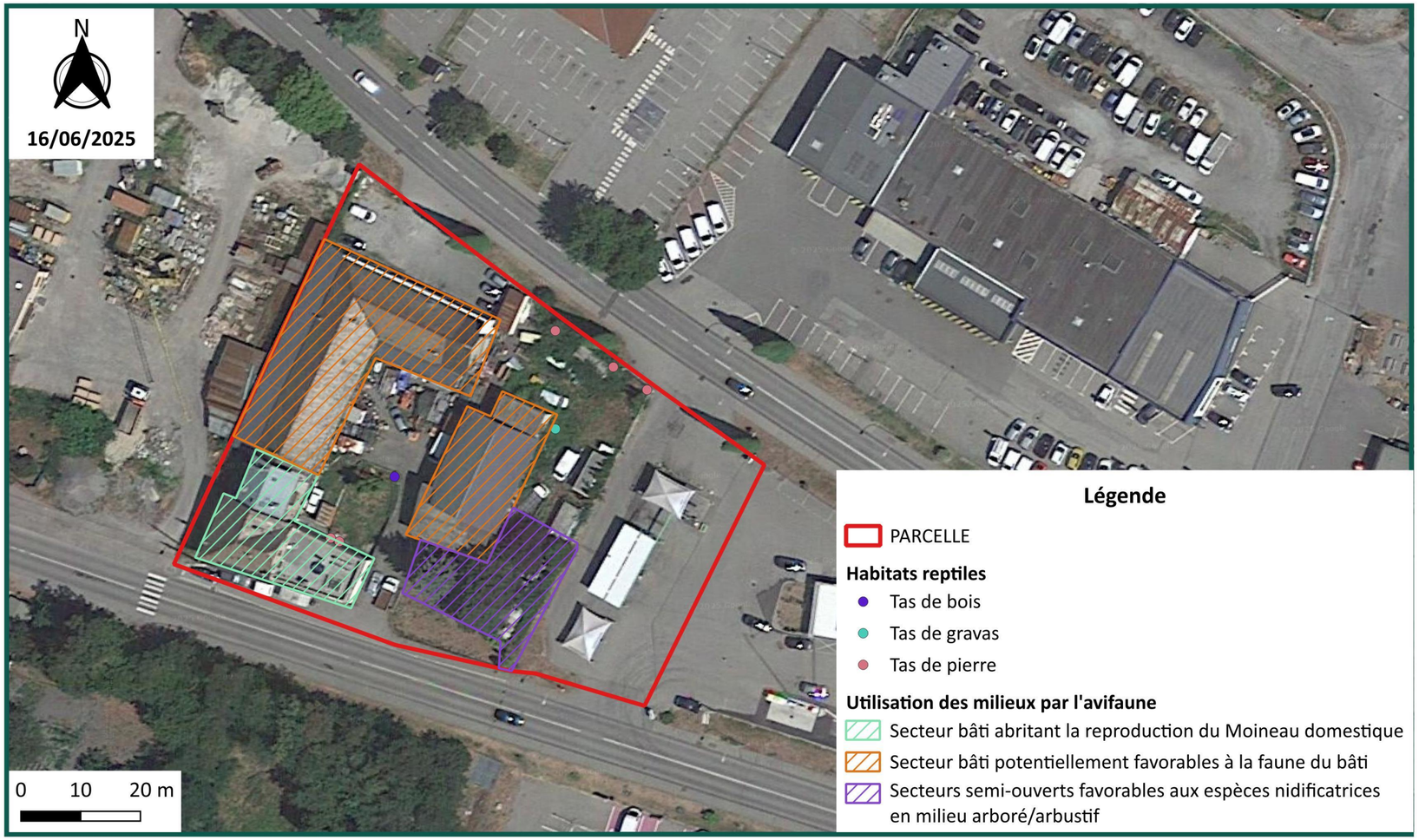

Elements d'intérêt pour la faune patrimoniale et protégée

Rue du parc de la Vanoise - 73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Création d'un magasin LIDL

ELAN

FAUNE

Des enjeux, existants mais faibles, en lien avec la présence d'espèces d'oiseaux protégées et de reptiles

INSECTES (LEPIDOPTERES, ODONATES, ORTHOPTERES, AUTRES INSECTES) :

Ce taxon n'a pas été observé sur le site d'étude. Les espaces végétalisés du site, et notamment la **zone rudérale et les pelouses arborées ou non** présentent un intérêt limité pour ce taxon. Des **insectes communs en milieu urbain** peuvent potentiellement fréquenter la zone d'étude, mais il s'agira d'un cortège commun et sans enjeu de conservation particulier.

MAMMIFERES (HORS-CHIROPTERES) :

Aucun mammifère n'a été observé lors de la visite de site. Encore une fois, la nature du site anthropisée et riche en surfaces minéralisées est défavorable à l'accueil de ces espèces.

CHIROPTERES :

Pour ce qui est des **chiroptères**, **des potentialités d'accueil ont été identifiées au niveau des bâtiments, notamment par le biais des passages de poutres ou autres anfractuosités en façade.**
Les arbres présents sur la zone d'étude sont quant à eux considérés comme non favorables à l'accueil de colonies de chiroptères car dépourvu d'anfractuosité. Les surfaces herbacées de la zone d'étude sont favorables à l'alimentation de chauves-souris susceptibles de gîter sur site, ou au niveau des milieux alentours.

Aucun indice de présence ou individu n'a été détecté lors de l'inventaire. Néanmoins, l'ensemble des combles n'ayant pas pu être prospectés, un inventaire dédié permettrait de statuer sur la nature favorable ou non des milieux bâtis du site.

AMPHIBIENS :

Ce taxon n'a pas été recherché sur le site d'étude. **Aucun habitat ne semble toutefois propice** à la présence de ce taxon sur le site.

ENJEU DE CONSERVATION DE LA FAUNE : L'enjeu de conservation de la flore sur la zone d'étude est considéré comme faible à modéré au niveau des nids du Moineau domestique**.**

FAUNE

Des enjeux, existants mais faibles, en lien avec la présence d'espèces d'oiseaux protégées et de reptiles

ENJEUX REGLEMENTAIRES :

En droit français, une **espèce protégée** est une espèce animale ou végétale figurant sur l'une des **listes des espèces protégées fixées par arrêtés ministériels** (art L.411-1 et L.4121-2, Code de l'environnement). Le statut de protection implique des interdictions à respecter (art L.411-1 du Code de l'Environnement). A noter que la réglementation concerne **les individus et leurs habitats**.

En cas de non-respect de la réglementation, les sanctions suivantes sont prévues :
- Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 150 000 euros, le fait de porter atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques, à la conservation d'espèces végétales non cultivées, à la conservation d'habitats naturels, les tentatives étant punies de la même peine (art L.415-3 du Code de l'Environnement) ;
- Est puni d'une amende de 4ème classe, soit 750 euros, le fait de perturber de manière intentionnelle des espèces animales non domestiques protégées (art R415-1 du Code de l'Environnement).

Groupe biologique	Principales interdictions		
Faune	Œufs ou nids	Destruction ou enlèvement	La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces
	Individus	Mutilation, destruction, capture / enlèvement, perturbation intentionnelle, transport, colportage, utilisation, détention	
Flore	Destruction, coupe, mutilation, arrachage, cueillette, enlèvement, transport, colportage, utilisation, détention.		

ENJEUX FAUNISTIQUES ET INFLUENCE : Selon les investigations réalisées lors de la visite de site, un **enjeu espèce protégée** est associé à la **strate arborée du site** mais également aux **bâtiments de la zone d'étude**, notamment celui au sud-ouest.. Ces milieux sont en effet favorables à la **présence d'espèces d'oiseaux protégées susceptibles d'utiliser ces habitats comme zone de reproduction, de repos et d'alimentation.** Au regard des caractéristiques du projet et des opportunités offertes par celui-ci, l'objectif sera d'atteindre **l'absence d'impact résiduel sur les espèces protégées** pouvant être liées à ces milieux. Le projet pourra être considéré comme **n'ayant pas d'impact résiduels** sur ces espèces sous réserve que les **préconisations identifiées comme ayant une importance majeure dans la dernière partie du présent document soient respectées**. En effet, ces mesures viseront à **éviter et réduire au maximum l'impact sur ces espèces** (conservation des atouts de l'existant, adaptation du planning des travaux) tout en leur offrant des **conditions favorables à leur présence sur le site.**

NB : La **plantation prévue d'arbres sur le pourtour du site** à proximité des voiries et du parking fait également partie intégrante de ces **mesures d'accompagnement**..

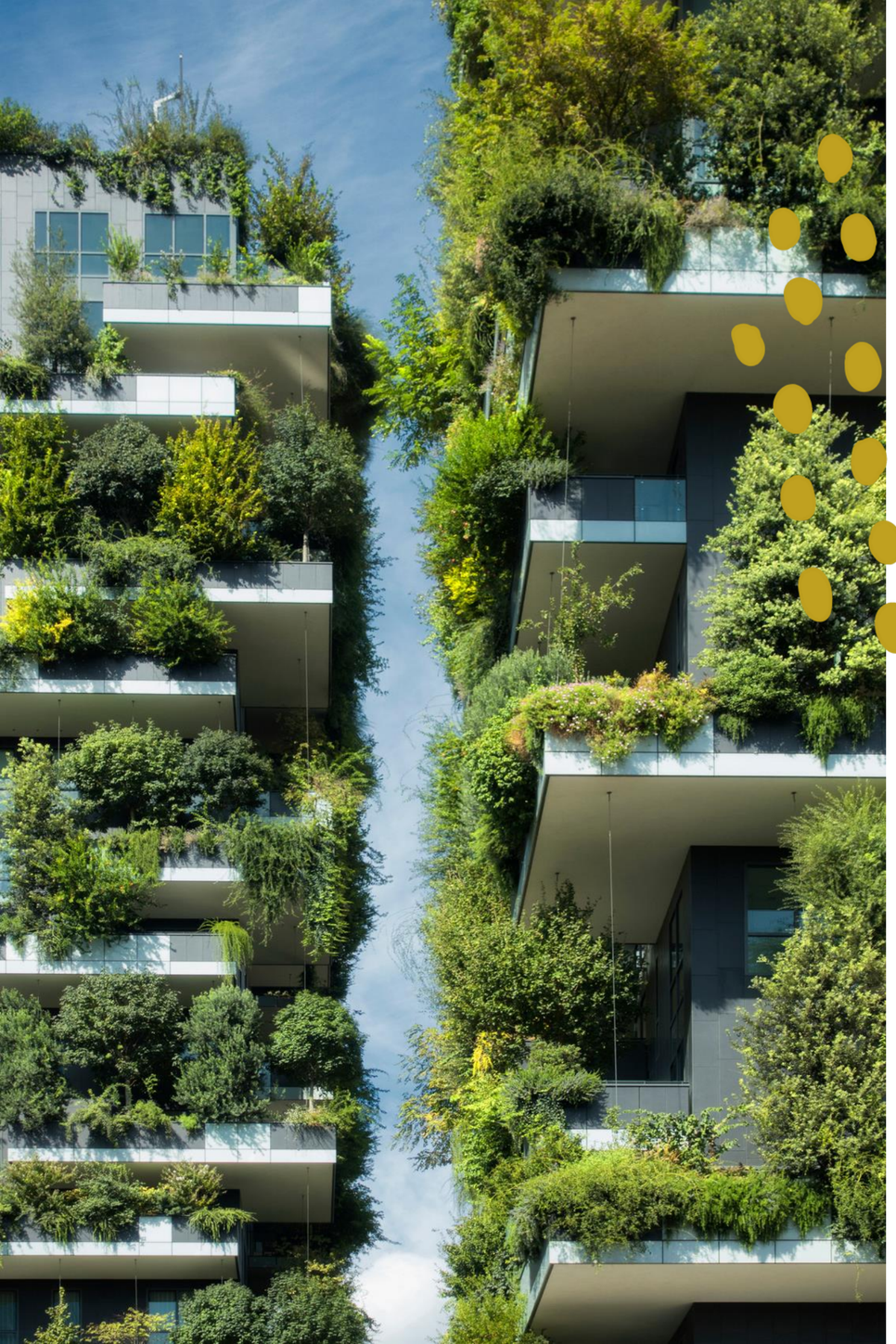

3. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET PAYSAGER – SITE D'ETUDE

ANALYSE DE L'ETAT PROJETE

PROJET GLOBAL

Un projet de construction de magasin LIDL

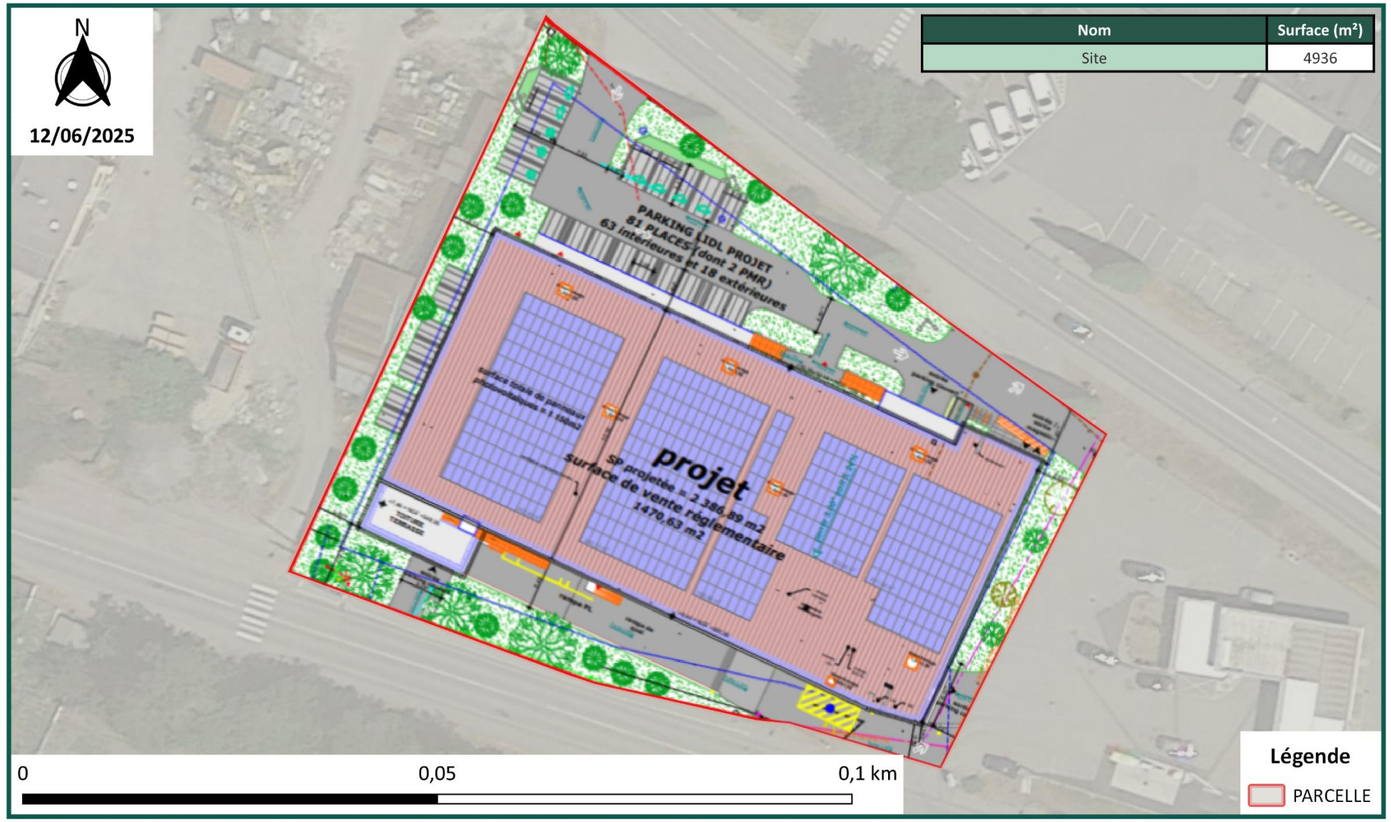

PLAN MASSE DU PROJET

Rue du Parc de la Vanoise - 73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Construction d'un magasin LIDL

ELAN

Plan masse du projet de création de magasin LIDL en phase APD (Arck'In'Tech, 2025)

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET :

Selon le plan masse du projet présenté ci-contre, le projet porté par LIDL consistera notamment en la **construction d'un magasin LIDL en partie centrale de la parcelle.** Selon ce même plan, la **surface de vente de ce magasin sera d'environ 1470m² après-projet**. Un **parking pour véhicules légers** sera également **construit dans la partie nord de la parcelle.**

Pour ce qui est des espaces végétalisés, ceux-ci se retrouveront de manière **éparse sur le pourtour de la parcelle.**

POTENTIEL DU PROJET : Le projet présentera des **espaces végétalisés éparses ainsi qu'un bâti**. Intégrer le sujet de la biodiversité dans la conception de ces espaces représente tout de même une **opportunité pour favoriser la biodiversité urbaine dans le secteur**.

SYNTHESE DE L'EVALUATION DE L'ETAT PROJETE

Un projet soumis à divers enjeux mais qui pourrait saisir de nombreuses opportunités sur le sujet de l'accueil de la biodiversité

Thématiques	Conclusions de l'écologue
Forces	- **Conservation et extension de certains espaces végétalisés** à proximité des voiries et du parking - **Plantation d'arbres** sur le pourtour du site, associée au **développement d'une continuité écologique à l'échelle locale proche** dans cette zone
Faiblesses	- Implantation du projet **sur l'espace de prairie / pelouse ponctuellement arborée** - **Suppression d'habitats** favorables à la présence de reptiles protégés (pierriers notamment) - **Suppression de milieux bâti** notamment favorables à la reproduction du Moineau domestique
Opportunités	- **Végétaliser le site** - Réaliser un projet paysager de qualité (**palette végétale indigène**, …) - Planter de **nouveaux milieux arborés et arbustifs** (semblables à des haies) dans le secteur favorisant le déplacement des espèces sur et en dehors du site - Favoriser les **usages**
Menaces	- **Enjeu réglementaire**, existant mais faible, lié à la présence d'espèces protégées sur le site (absence d'impact résiduel à viser par le projet) - Présence **d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)** à gérer, associée à un risque de colonisation des nouveaux espaces végétalisés par ces espèces - Augmenter le **risque de mortalité de l'avifaune** (en cas de mise en place d'importantes surfaces vitrées)

PRINCIPAUX ENJEUX : Le projet actuel est donc notamment soumis à des **enjeux réglementaires** (restants faibles), de **conservation des atouts de l'existant**, de **gestion des EEE** et de **gestion du risque de collision de l'avifaune**. De **nombreuses opportunités restent également à saisir** pour améliorer l'accueil de la biodiversité sur le site.

4. AXES DE TRAVAIL ET PRECONISATIONS

SOMMAIRE DES AXES DE TRAVAIL ET DES PRECONISATIONS

Des préconisations visant à éviter et réduire l'impact du projet sur la faune locale, ainsi qu'à répondre aux attentes et opportunités ayant été identifiées

Périmètres	N° des axes de travail	Intitulés des axes de travail	N° des préconisations	Intitulés des préconisations	Importance	Indicateur de performance biodiversité (autoévaluation) : ? / 30
Phase conception	1	METTRE EN PLACE UN PROJET PAYSAGER LE PLUS FAVORABLE POSSIBLE POUR LA BIODIVERSITE	1.1	Mettre en place les bonnes pratiques de végétalisation des espaces extérieurs en privilégiant une palette végétale durable, adaptée au contexte et favorisant la biodiversité	Forte	? / 3
			1.2	Mettre en place un éclairage extérieur moins impactant pour la biodiversité	Forte	? / 3
	2	DEVELOPPER LE ROLE DES ESPACES VEGETALISES SUR LE SITE	2.1	Mettre en place des aménagements pour la faune	Majeure	? / 4
	3	TRAVAILLER LE MAGASIN D'UN POINT DE VUE PAYSAGER ET ECOLOGIQUE	3.1	Prendre en compte le risque de mortalité de l'avifaune dans la conception du magasin	Forte	? / 3
			3.2	Fournir des sites de nidification potentiels aux espèces inféodées au bâti	Majeure	? / 4
Phase exécution	4	METTRE EN OEUVRE UN CHANTIER RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITE	4.1	Adapter le planning des travaux pour réduire l'impact du chantier sur la biodiversité	Majeure	? / 4
			4.2	Protéger méticuleusement les éléments d'intérêt conservés	Forte	? / 3
			4.3	Gérer de manière adéquate les Espèces Exotiques végétales Envahissantes présentes sur site et limiter le risque de leur propagation	Forte	? / 3
Phase exploitation	5	ANTICIPER L'EXPLOITATION DU SITE POUR FAIRE PERDURER L'AMBITION SUR LE SUJET DE LA BIODIVERSITE DANS LA DUREE	5.1	Mettre en place un plan de gestion écologique et différenciée sur le long terme	Forte	? / 3

OBJECTIF GLOBAL : Plusieurs préconisations parmi celles présentées ici semblent **prioritaires** pour que le projet n'ait pas d'impact résiduel sur la faune locale (préconisations d'importance majeure). Les autres actions présentées visent également à permettre au projet de **répondre aux différentes attentes et opportunités ayant été identifiées** jusque-là dans la présente étude.

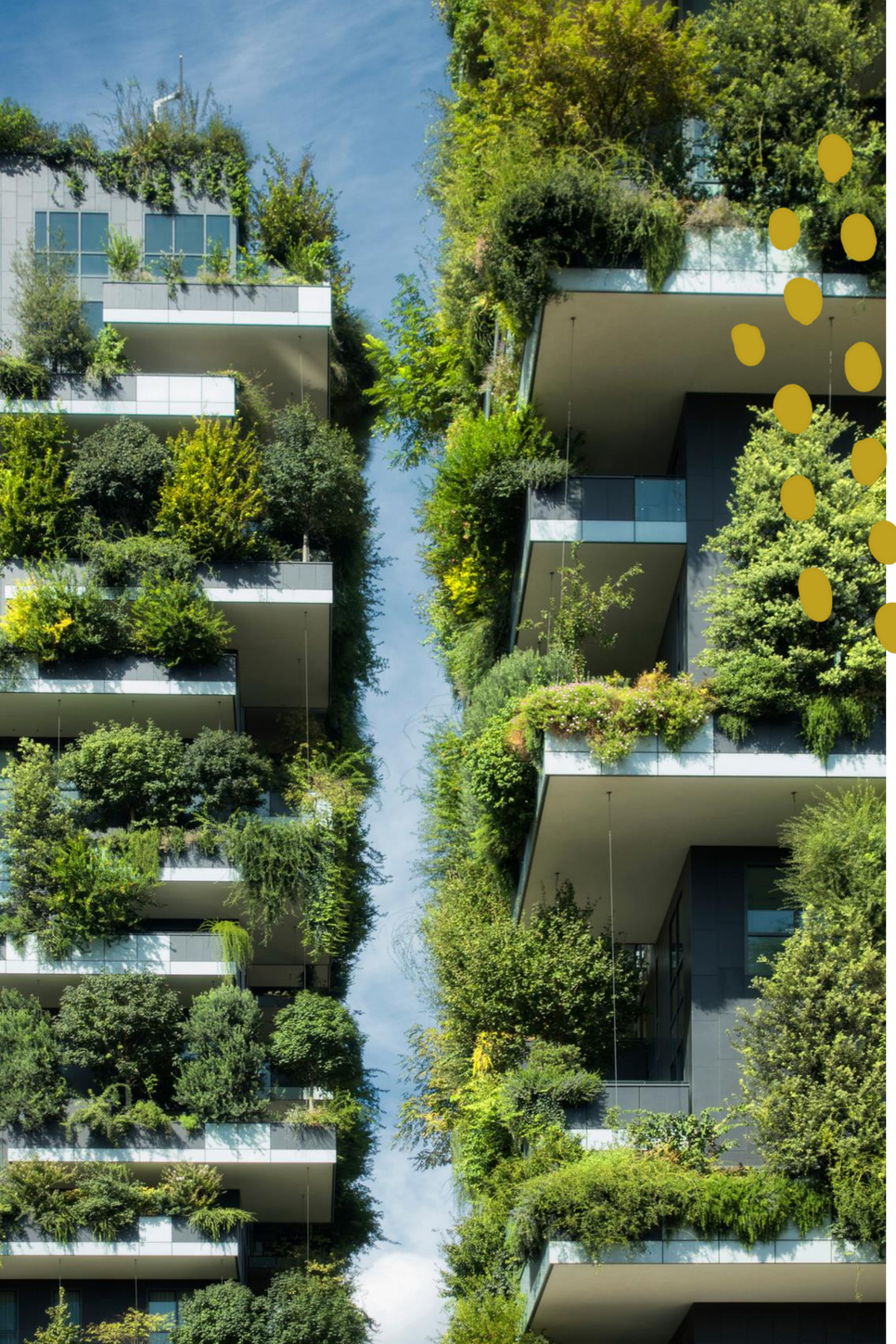

4. AXES DE TRAVAIL ET PRECONISATIONS

PHASE CONCEPTION

1. METTRE EN PLACE UN PROJET PAYSAGER LE PLUS FAVORABLE POSSIBLE POUR LA BIODIVERSITE

1.1. Mettre en place les bonnes pratiques de végétalisation des espaces extérieurs en privilégiant une palette végétale durable, adaptée au contexte et favorisant la biodiversité

ENJEUX :

La **diversité de la végétation** est nécessaire au **fonctionnement des écosystèmes** et favorise la **présence d'espèces animales** en offrant une plus grande diversité d'abris, d'espaces de nourrissage et de reproduction. Cette végétation sera d'autant plus durable, pertinente pour la biodiversité locale et favorables au bien-être des usagers s'il s'agit d'espèces :

- **adaptées aux conditions climatiques et édaphiques des milieux** dans lesquels elles réalisent leur développement : adaptées à l'ensoleillement, à la pluviométrie, à la qualité et à la profondeur du sol
- **locales** : présentes naturellement dans la région et constituant également l'habitat ou des ressources alimentaires pour les espèces animales locales (insectes, oiseaux, micromammifères…), un lien étroit pouvant exister entre certaines espèces d'insectes par exemple et leurs plantes hôtes.
- dont les **besoins d'arrosage et de gestion sont limités**
- N'étant **pas fortement allergènes.**

INDICATEUR DE PERFORMANCE DE BIODIVERSITÉ

0 point → aucune mesure respectée et/ou présence d'EEE dans la palette végétale

1 point → création d'espaces verts diversifiés pluristratifiés + plantation massive des espaces végétalisés accompagnant le parking et les voiries

2 points → création d'espaces verts diversifiés pluristratifiés + plantation massive des espaces végétalisés accompagnant le parking et les voiries + palette végétale composée de plus de 70% d'espèces indigènes

3 points → respect de toutes les mesures dont l'importance est qualifiée de « prioritaire » ou « majeure »

DESCRIPTION :

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Intégrer les mesures ci-contre relatives au choix de la palette végétale dans le CCTP comprenant les prestations d'aménagement paysager (CCTP Espaces verts, ou CCTP Espaces verts et biodiversité, …) ainsi que dans le plan masse paysager et les différents plans de plantation correspondants	**Prioritaire**	Créer des **milieux pluristratifiés** (strate arborée, strate arbustive, strate herbacée haute).	La **strate arborée** est formée par des arbres adultes (>7m) et constitue un lieu de refuge pour la majorité des oiseaux. La **strate arbustive** est formée par des arbustes et des jeunes arbres. Elle permet le passage de nombreuses espèces et abrite de nombreux insectes, source d'alimentation pour les chauves-souris et certains oiseaux. Beaucoup d'oiseaux aiment également s'abriter dans les feuillages denses constitués par les haies. La **strate herbacée** est formée par des plantes herbacées et quelques ligneux de faible hauteur (<1m). C'est un lieu de passage pour de nombreuses espèces. Elle abrite un grand nombre de plantes à fleurs, source de nourriture pour les insectes pollinisateurs, ce qui attire également leurs prédateurs. La **strate muscinale** est formée de bryophytes (mousses notamment), de lichens, de plantes à port nain, de champignons et de lianes rampantes.	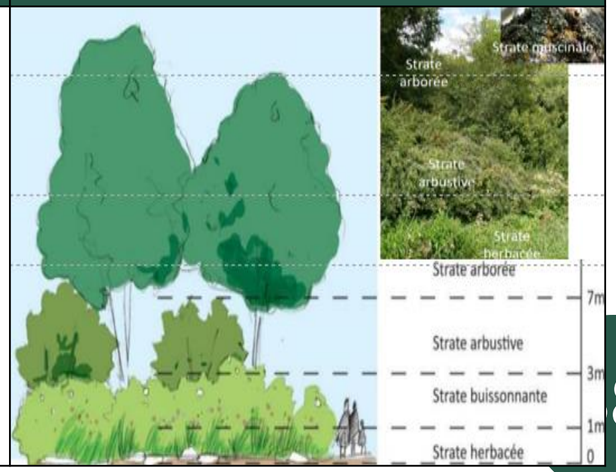

1. METTRE EN PLACE UN PROJET PAYSAGER LE PLUS FAVORABLE POSSIBLE POUR LA BIODIVERSITE

1.1. Mettre en place les bonnes pratiques de végétalisation des espaces extérieurs en privilégiant une palette végétale durable, adaptée au contexte et favorisant la biodiversité

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
	Prioritaire	**Diversifier les essences** en ne réalisant pas de plantations monospécifiques (au moins 6 essences par strate)	Le choix des essences peut être réalisé à l'aide de différents guides proposant des palettes végétales adaptées à la région dans laquelle le site d'étude s'inscrit.	-
	Prioritaire	Atteindre le **pourcentage d'espèces indigènes le plus élevé possible** (**minimum 70%**), en remplaçant le cas échéant et dans la mesure du possible les essences horticoles de la palette par leur homologue sauvage.	-	-
	Prioritaire	**Ne prévoir aucune plantation d'Espèces Exotiques Envahissantes.**	-	-
	Prioritaire	**Ne pas prévoir de plantation en massif d'espèces allergènes au potentiel allergisant modéré ou fort**, tels que les cyprès et les bouleaux.	Le Guide d'information Végétation en ville identifie les espèces allergènes au potentiel allergisant modéré ou fort.	-
	Prioritaire	**Eviter la plantation d'espèces trop consommatrices d'eau** ou demandant **beaucoup d'entretien**	-	-
	Prioritaire	Choisir des **espèces adaptées au conditions pédoclimatiques locales.**	-	-
	Majeure	**Planter massivement les espaces végétalisés accompagnant le parking et les voiries** (partie est du site) avec une végétation arborée	-	-
	Secondaire	S'assurer de l'origine locale des végétaux plantés et des semis en **privilégiant le label Végétal Local.**	-	

1. METTRE EN PLACE UN PROJET PAYSAGER LE PLUS FAVORABLE POSSIBLE POUR LA BIODIVERSITE

1.2. Mettre en place un éclairage extérieur moins impactant pour la biodiversité

ENJEUX :

L'éclairage artificiel engendre une **pollution lumineuse** perturbant :

- les **oiseaux** : perturbation lors des migrations, décalage du jour de ponts qui ne coïncide plus avec la période d'abondance de nourriture et met ainsi en danger les oisillons.
- les **chauves-souris**
- les **insectes** : confusion des sources lumineuses avec la lune dont ils se servent de repère (la lumière artificielle est le **deuxième facteur de mortalité des insectes**, dont les pollinisateurs)
- les **plantes** : floraison prématurée, vulnérabilité au gel.

Sur le site d'étude, plusieurs **zones à enjeux** ont été localisées. Réduire la pollution lumineuse s'avère donc être essentiel pour **conserver leur intérêt pour la biodiversité**. Cela permettrait également de réaliser des **économies d'énergie**.

INDICATEUR DE PERFORMANCE DE BIODIVERSITÉ

0 point → Aucune mesure particulière prise pour disposer d'un éclairage extérieur moins impactant pour la biodiversité

3 points → Choix d'un éclairage adapté (conforme aux préconisations de l'écologue)

DESCRIPTION :

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Intégrer les mesures ci-contre relatives à la localisation des éclairages dans le CCTP comprenant les prestations d'éclairage extérieur (CCTP CFO-CFA, ou CCTP Electricité, ou CCTP Espaces verts, …) et dans le plan d'éclairage	**Prioritaire**	**Ne pas installer d'éclairage** en direction **des abris pour la faune et des milieux arborés/arbustifs plantés**.	-	-
	Prioritaire	Limiter le nombre de sources lumineuses en **optimisant la distance entre les éclairages.**	-	-

1. METTRE EN PLACE UN PROJET PAYSAGER LE PLUS FAVORABLE POSSIBLE POUR LA BIODIVERSITE

1.2. Mettre en place un éclairage extérieur moins impactant pour la biodiversité

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Intégrer les mesures ci-contre relatives à l'orientation des éclairages dans le CCTP comprenant les prestations d'éclairage extérieur (CCTP CFO-CFA, ou CCTP Electricité, ou CCTP Espaces verts, …)	**Prioritaire**	**Ne pas éclairer vers le ciel** et **orienter l'ensemble des sources lumineuses vers le sol** en choisissant uniquement des éclairages dont la proportion du flux lumineux au-dessus du plan horizontal est la plus faible possible **(ULR<1%).**	-	

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Références
Intégrer les mesures ci-contre relatives à la période d'éclairage dans le CCTP comprenant les prestations d'éclairage extérieur (CCTP CFO-CFA, ou CCTP Electricité, ou CCTP Espaces verts, …)	**Prioritaire**	Prévoir un **dispositif de commande automatique de l'ensemble de l'éclairage extérieur** (horloge astronomique par exemple) permettant **l'arrêt de ce dernier au plus tard 1 heure après la fin de l'activité et son activation au plus tôt 1h avant le début de l'activité**, et si possible pendant le coucher et le lever du soleil.	-	

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Intégrer les mesures ci-contre relatives à la couleur et à l'intensité des éclairages dans le dans le CCTP comprenant les prestations d'éclairage extérieur (CCTP CFO-CFA, ou CCTP Espaces verts, …)	**Prioritaire**	Choisir pour chaque éclairage extérieur : - Soit des LED émettant dans le spectre du visible (**longueur d'onde comprise entre 380 et 780nm**) et de couleur jaune-orangée (**température de couleur inférieure à 2700K**); - Soit des **lampes à vapeur de sodium basse pression.**	-	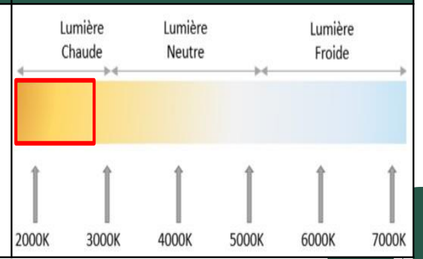

2. DEVELOPPER LE ROLE DES ESPACES VEGETALISES SUR LE SITE

2.1. Mettre en place des aménagements pour la faune

ENJEUX :

Les nichoirs permettent de fournir des **lieux de reproduction à certaines espèces d'oiseaux**. La mise en place de nichoirs demande de **respecter certains principes**. Le **choix du nichoir et son positionnement** sont des caractéristiques fondamentales.

D'autres aménagements peuvent également être mis en place à destination **d'autres groupes d'espèces** comme les insectes ou les reptiles.

INDICATEUR DE PERFORMANCE DE BIODIVERSITÉ

0 point → Aucun aménagement pour la faune installé

1 points → Mise en place de plus de la moitié des aménagements proposés

2 points → Mise en place de plus de la moitié des aménagements proposés, conformément aux préconisations de l'écologue

4 points → Mise en place de tous les aménagements proposés conformément aux préconisations de l'écologue

DESCRIPTION :

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Intégrer les mesures ci-contre, relatives à l'installation de nichoirs, dans le CCTP du lot comprenant les prestations d'aménagement paysager et les localiser dans le plan masse paysager ou dans un plan spécifique aux aménagements favorables à la biodiversité	**Prioritaire**	Installer **1 à 2 nichoirs de type balcon ou boîte aux lettres** à destination de la **Mésange bleue** en se référant à la cartographie de localisation (dans des végétalisées et à l'abri des prédateurs)	Voici des exemples de référence pour ces nichoirs : Nichoir Schwegler 2M FT 26 mm disponible sur la boutique en ligne de la LPO	
	Prioritaire	Installer **1 à 2 nichoirs de type balcon ou boîte aux lettres** à destination de la **Mésange charbonnière** en se référant à la cartographie de localisation (dans des végétalisées et à l'abri des prédateurs)	Voici un exemple de référence pour ce nichoir : Nichoir pour colonie de Moineau domestique disponible sur les ite de la LPO	

2. DEVELOPPER LE ROLE DES ESPACES VEGETALISES SUR LE SITE

2.1. Mettre en place des aménagements pour la faune

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
	Prioritaire	Installer **1 à 2 nichoirs semi-ouvert** à destination du **Rougegorge familier / Rougequeue noir,** en se référant à la cartographie de localisation (dans des zones calmes, assez densément végétalisées et à l'abri des prédateurs)	Voici un exemple de référence pour ce nichoir : Nichoir à rougequeue en béton de bois disponible sur la boutique en ligne de la LPO	

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Intégrer les mesures ci-contre, relatives à l'installation d'abris pour la faune, dans le CCTP du lot comprenant les prestations d'aménagement paysager et les localiser dans le plan masse paysager ou dans un plan spécifique aux aménagements favorables à la biodiversité	**Prioritaire**	Installation de **tas de bois** en respectant les indications suivantes : - Localisation : se référer à la cartographie de localisation en privilégiant des emplacements assez **ensoleillés** - Volume : au moins un ½ m^3 - Matériaux : Dans l'idéal du bois grossier, des branches de différents diamètres, mais aussi des feuilles et des déchets de fauche et de taille	-	
	Prioritaire	Installation de **tas de pierre** en respectant les indications suivantes : - Localisation : se référer à la cartographie de localisation en privilégiant des emplacements assez **ensoleillés** - Surface : 2m² minimum - Hauteur : comprise entre 50cm et 1,2m - Matériaux : pierres de tailles variées mais comprises entre 20 et 40cm de diamètre	-	

Proposition d'implantation de nichoirs et hibernaculums

Rue du parc de la Vanoise - 73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Création d'un magasin LIDL

ELAN

3. TRAVAILLER LE MAGASIN D'UN POINT DE VUE PAYSAGER ET ECOLOGIQUE

3.1. Prendre en compte le risque de mortalité de l'avifaune dans la conception du magasin (en cas de présence de vitrage)

ENJEUX :

Des **dizaines de milliers d'oiseaux** trouvent la mort chaque année en percutant des **vitres trop transparentes** (angles et coins vitrés, loggias, vérandas, passerelle, garde-corps abris à vélo ou encore murs anti-bruit transparents) ou au contraire **réfléchissant le ciel, des arbres voisins ou encore un espace vert**. C'est un problème important et largement sous-estimé. Un grand nombre de ces morts pourraient être évités.

DESCRIPTION :

INDICATEUR DE PERFORMANCE DE BIODIVERSITÉ

0 point → Aucune mesure particulière réalisée dans l'objectif de réduire les risques de mortalité de l'avifaune

1 points → Mise en place sur une partie seulement des vitrages d'une des mesures alternatives pour réduire les risques de collision de l'avifaune

2 points → Mise en place sur tous les vitrages d'une des mesures alternatives pour réduire les risques de collision de l'avifaune

3 points → Choix d'un vitrage innovant pour réduire les risques de collision de l'avifaune sur tous les vitrages

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Intégrer les mesures ci-contre relatives à la gestion du risque de collision de l'avifaune dans le CCTP Façades	**Prioritaire**	**Ne pas réaliser de parois en double transparence** (ex: garde-corps des balcons)	-	-
	Prioritaire (mesures alternatives)	Réduire la transparence et la réflexion du vitrage avec l'utilisation d'un vitrage ayant un **coefficient de réflexion le plus petit possible,** et de **maximum 15%**	-	-
		Apposer des **marquages/sérigraphies adaptés**	-	

3. TRAVAILLER LE MAGASIN D'UN POINT DE VUE PAYSAGER ET ECOLOGIQUE

3.1. Prendre en compte le risque de mortalité de l'avifaune dans la conception du magasin (en cas de présence de vitrage)

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
		Utiliser du **verre translucide**, des **éléments structurels extérieurs ou intégrés**, des **brise-soleil / stores**, etc...	Ces solutions représentent des alternatives aux solutions proposées ci-dessus	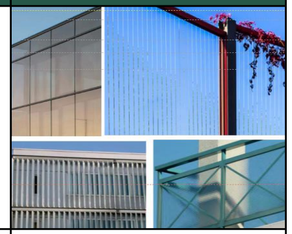
		Sélectionner un **vitrage innovant** (ex : ORNILUX®BIRD Protection Glass développé par la société ARNOLD GLAS) qui intègre un **dispositif efficace pour limiter les risques de collision de l'avifaune et complètement invisible pour l'Homme**	Ces solutions représentent des alternatives aux solutions proposées ci-dessus. https://www.arnold-glas.de/en/products/pi-ornilux-bird-protection-glass-704924742 https://www.guardianglass.com/eu/fr/why-glass/build-with-glass/applications-of-glass/glass-for-facades/bird-friendly-glass https://www.viracon.com/bird-friendly/	ARNOLDGLAS VIRACON GUARDIAN GLASS See what's possible
	Prioritaire	**Eviter l'attraction de l'avifaune** en renonçant aux plantes derrières les vitres et en limitant les aménagements paysagers à proximité des vitres réfléchissantes (éviter les arbres de hautes-tiges à proximité).	-	-

3. TRAVAILLER LE MAGASIN D'UN POINT DE VUE PAYSAGER ET ECOLOGIQUE

3.2. Fournir des sites de nidification potentiels aux espèces inféodées au bâti

ENJEUX :

Les nichoirs permettent de fournir des **lieux de reproduction à certaines espèces d'oiseaux**. La mise en place de nichoirs demande de **respecter certains principes**. Le **choix du nichoir et son positionnement** sont des caractéristiques fondamentales. Eu égard à la **problématique des espèces nichant sur bâti**, la mise en place de nichoirs artificiels au niveau des façades des bâtiment est d'une importance majeure.

D'autres aménagements peuvent également être mis en place à destination **d'autres groupes d'espèces** comme les chauves-souris par exemple.

INDICATEUR DE PERFORMANCE DE BIODIVERSITÉ

0 point → Absence d'installation de nichoirs à moineaux et/ou de gîtes à chauves-souris

2 points → Installation de nichoirs à moineaux et de gîtes à chauves-souris

4 points → Installation des nichoirs à moineaux et des gîtes à chauves-souris conformément aux préconisations de l'écologue

DESCRIPTION :

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Intégrer les mesures ci-contre, relatives à l'installation de nichoirs à Moineaux, dans le CCTP Gros Œuvre, Façade, ou Menuiseries extérieures	**Prioritaire**	Installer **plusieurs nichoirs pour Moineaux** en respectant les recommandations du fournisseur ainsi que les indications suivantes : - Localisation : sur les façades en privilégiant des emplacements assez **calmes**, des zones à **l'abri des vents dominants et des intempéries**, et des zones inaccessibles aux éventuels prédateurs. Eventuellement au niveau des arbres périphériques pour les modèles non encastrables. - Hauteur : **entre 3m et 8m** - Installation : **Encastré dans un mur** ou **apposé en façade** (il peut alors être peint ou enduit de la couleur de la façade). Accroché aux arbres périphériques conservés ou plantés.	Voici un exemple de référence à encastrer dans un mur : NAT'H - Nichoir en béton de bois à Moineaux triple chambre à intégrer dans le bâti - Référence MOI3I	
			Voici un exemple de référence à apposer en façade ou sur les arbres : NAT'H - Nichoir en béton de bois Moineaux triple chambre à fixation extérieure - Référence MOI3EX Nichoir en bois à apposer en façade ou sur des éléments arborés	

3. TRAVAILLER LE MAGASIN D'UN POINT DE VUE PAYSAGER ET ECOLOGIQUE

3.2. Fournir des sites de nidification potentiels aux espèces inféodées au bâti

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Intégrer les mesures ci-contre, relatives à l'installation de gîtes à chauves-souris, dans le CCTP Gros Œuvre, Façade, ou Menuiseries extérieures	**Prioritaire**	Installer **plusieurs gîtes à chauves-souris** en respectant les recommandations du fournisseur ainsi que les indications suivantes : - Localisation : sur les façades est et ouest - Hauteur : **entre 3m et 6m** - Installation : **Encastré dans un mur** ou **intégré dans l'ITE** ou **apposé en façade**	Voici un exemple de référence à encastrer dans un mur : NAT'H - Gîte à chauves-souris unitaire en béton de bois à intégrer dans le bâti - Référence CHIU Matériau : Béton de bois Dimensions (l x H x P en cm) : 20 x 47 x 11 Dimensions de la chambre (l x H x P en cm) : 17 x 30 x 8 Option : choisir un écart de 2 cm entre les planches (pour chauves-souris fissuricoles, Pipistrelles) Poids : 10 kg	
			Voici un exemple de référence à intégrer dans l'ITE : NAT'H - Gîte à chauves-souris en béton de bois à fixer - Référence CHIUE Matériau : Béton de bois Dimensions (l x H x P en cm) : 20 x 47 x 11 Dimensions de la chambre (l x H x P en cm) : 17 x 30 x 8 Option : choisir un écart de 2 cm entre les planches (pour chauves-souris fissuricoles, Pipistrelles) Poids : 10 kg	

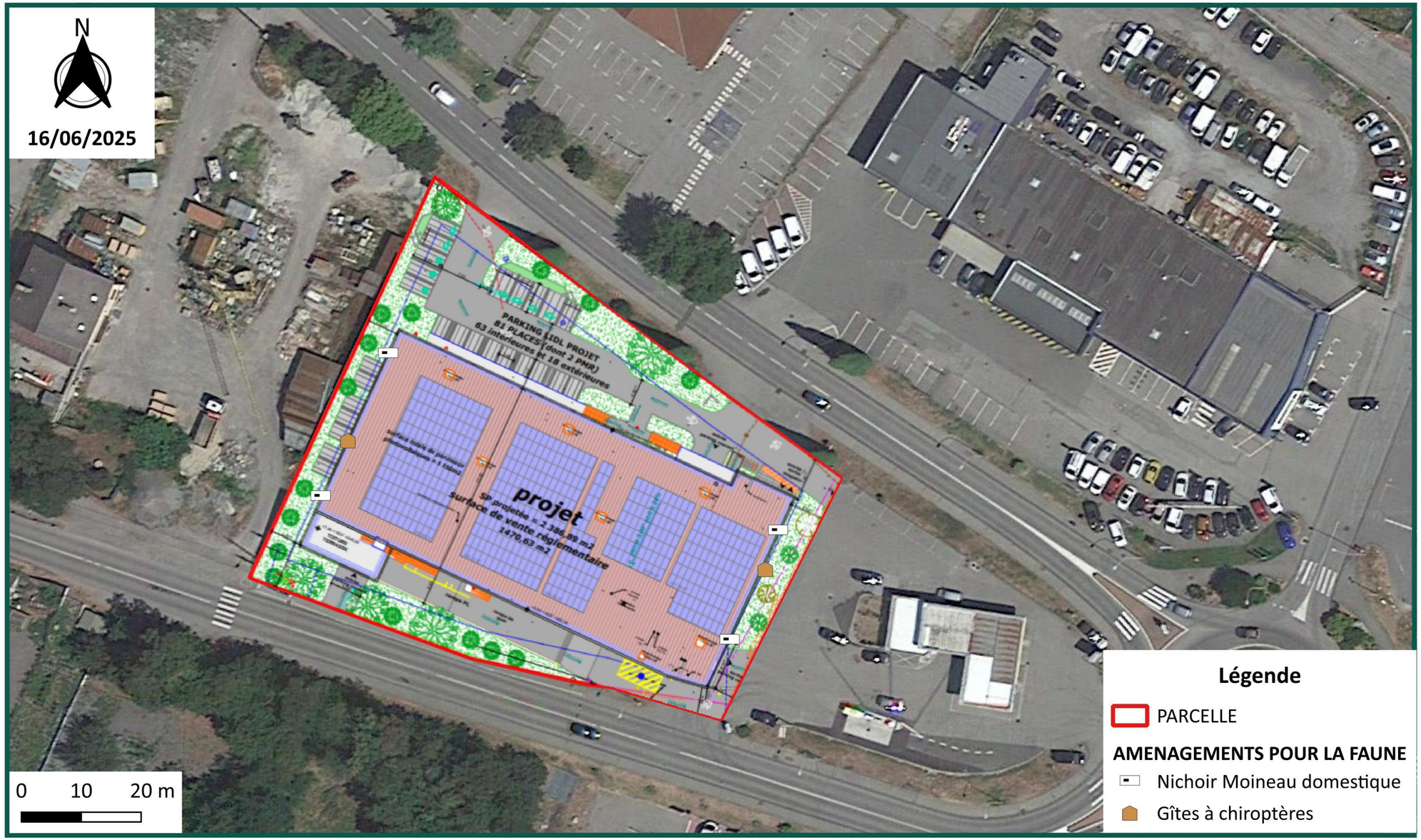

Proposition d'implantation des aménagements pour la faune du bâti

Rue du parc de la Vanoise - 73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Création d'un magasin LIDL

ELAN

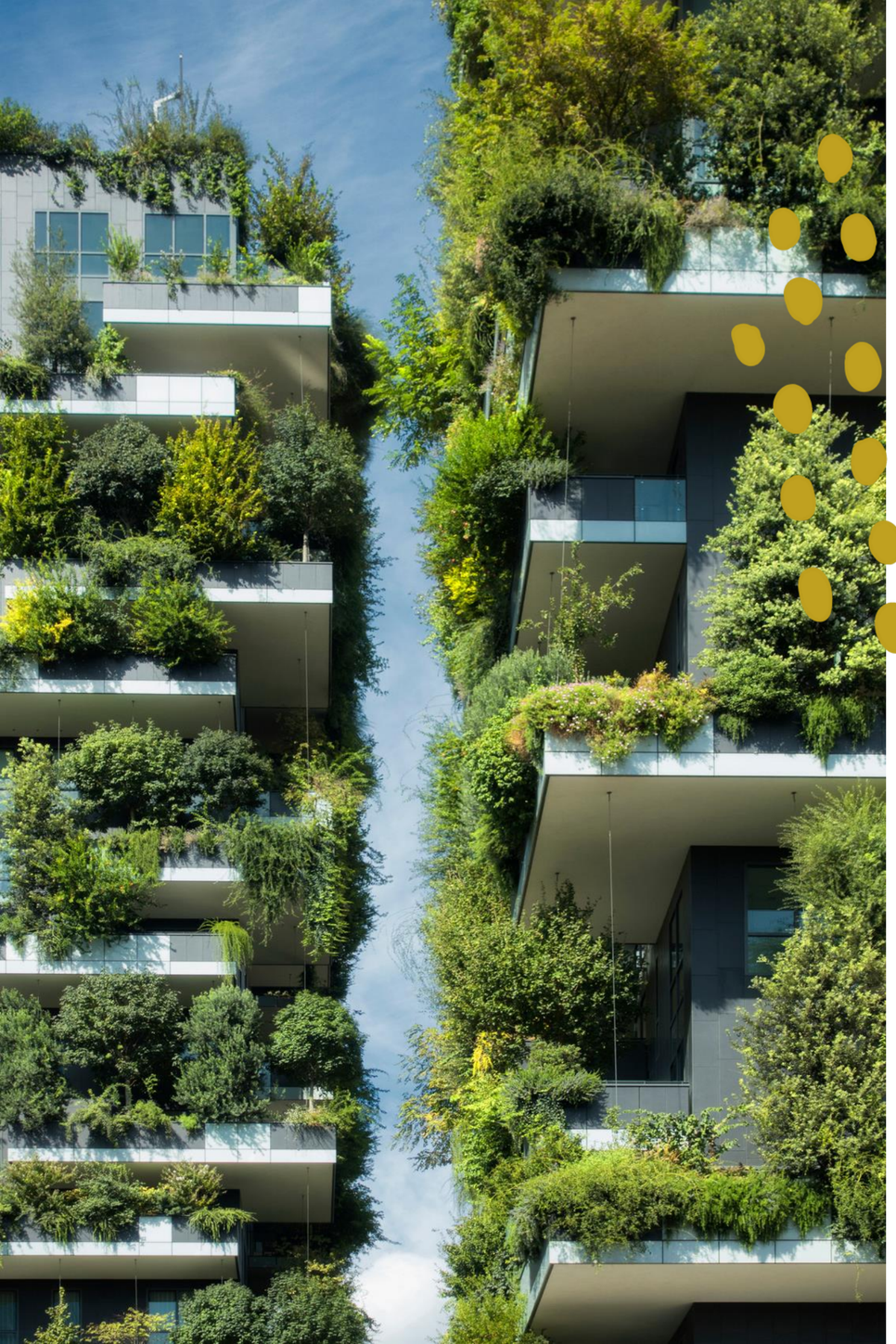

4. AXES DE TRAVAIL ET PRECONISATIONS

PHASE EXECUTION

4. METTRE EN OEUVRE UN CHANTIER RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITE

4.1. Adapter le planning des travaux pour réduire l'impact du chantier sur la biodiversité

ENJEUX :

Les périodes de **travaux** créent de **nombreuses nuisances** pour les espèces animales : bruits, vibrations, circulations d'engins, pollutions, etc. L'impact le plus fort sur les populations reste la **destruction d'un habitat**.

Les **milieux semi-ouverts et bâti** comporte un **intérêt pour la biodiversité**. La réalisation des opérations de terrain, si elles sont réalisées à la **mauvaise période**, peuvent être associées à un **impact** sur la biodiversité avec notamment la **destruction d'individus.**
Pour ce qui est des **arbres** (notamment ceux présents au niveau du parking), seuls des indices de nidification de corvidés ont été identifiés. Néanmoins, il n'est pas exclu que des espèces protégées viennent nicher dans ces arbres d'ici le lancement des travaux. Il conviendra donc également de **prévoir leur abatage à la bonne période**, le cas échéant.

INDICATEUR DE PERFORMANCE DE BIODIVERSITÉ
0 point → Réalisation des opérations de préparation de terrain à la mauvaise période
4 points → Réalisation des opérations de préparation de terrain à la bonne période

DESCRIPTION :

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Adapter le planning global des travaux pour que celui-ci soit conforme aux mesures ci-contre	**Prioritaire**	Prévoir la réalisation des **opérations de préparation de terrain** (défrichage et, le cas échéant, élagage et abatage des arbres) à une période de moindre impact pour les taxons à enjeux identifiés sur le site (**entre mi-septembre et fin février** conformément au calendrier présenté ci-après), et en veillant à ce que le commencement des travaux soit prévu dans la continuité de ces opérations	-	

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.		Oct.	Nov.	Déc.
Période de nidification de l'avifaune													
Période de forte sensibilité entomologique													
Période de moindre impact pour le défrichage (et éventuellement pour l'élagage et l'abatage des arbres le cas échéant)													

4. METTRE EN OEUVRE UN CHANTIER RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITE

4.2. Protéger méticuleusement les éléments d'intérêt conservés

ENJEUX :

Les travaux peuvent rapidement, même par inadvertance, **porter atteinte aux arbres et mettre en péril leur conservation sur le site**.

Le projet prévoit notamment la **conservation** d'une certaine **partie de l'espace pelouse**. Bien **protéger cette zone pendant le chantier** se révèle être primordial pour **assurer leur maintien** après-projet.

INDICATEUR DE PERFORMANCE DE BIODIVERSITÉ

0 point → aucune protection des éléments d'intérêt conservés

2 points → Protection adéquate des éléments d'intérêt conservés

3 points → Protection adéquate des éléments d'intérêt conservés + affichage stipulant leur préservation

DESCRIPTION :

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Intégrer et localiser les mesures ci-contre, relatives à la protection des éléments existants, dans le CCTP du lot chargé de cette prestation (CCTP Gros Œuvre, ou CCTP VRD, ou CCTP Espaces verts) ainsi que dans les documents de chantier (charte chantier propre, PIC, …)	**Prioritaire**	**Sanctuariser le périmètre proche des arbres isolés conservés** en **délimitant un périmètre à préserver** au moins équivalent au périmètre de sensibilité des arbres (projection au sol de la couronne de l'arbre + 2 m) à l'aide d'une **barrière de protection rigide et pleine**	-	
	Prioritaire	**Mettre en défens les zones végétalisées conservées** (notamment celles citées ci-dessus) en **délimitant un périmètre à préserver** au moins équivalent au périmètre de sensibilité des arbres et arbustes (projection au sol de la couronne + 2 m) à l'aide d'une **barrière de protection rigide et pleine**	-	
	Prioritaire	**Eviter tout endommagement de plantes** au sein du périmètre de protection, notamment vis-à-vis du défrichement	-	-

4. METTRE EN OEUVRE UN CHANTIER RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITE

4.2. Protéger méticuleusement les éléments d'intérêt conservés

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
	Prioritaire	**Interdire le stockage** de matériaux, de produits polluants et la **circulation d'engins** de chantier au pied des arbres (risque de compactage du sol et d'asphyxie des racines)	-	-
	Secondaire	Installer un **affichage stipulant la préservation des arbres**	Cela vise à rappeler les mesures à respecter dans cette zone pendant le chantier et à éviter toute erreur vis-à-vis du devenir de cette zone.	

4. METTRE EN OEUVRE UN CHANTIER RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITE

4.3. Gérer de manière adéquate les Espèces Exotiques végétales Envahissantes présentes sur site et limiter le risque de leur propagation

ENJEUX :

Les **Espèces Exotiques Envahissantes** (EEE) sont des espèces végétales ou animales **non locales** ayant été introduites localement par l'Homme de façon volontaire ou involontaire. Ces espèces se **développent souvent très rapidement et au détriment de la faune et la flore endémiques**. Les EEE empêchent donc l'expression de la biodiversité.

Sur le site, **plusieurs Espèces Exotiques Envahissantes ont été repérées**. Ne pas les gérer pourrait amener à leur **propagation durant le chantier ou durant la phase de confortement de la végétation plantée e**t donc à un impact sur le projet paysager.

INDICATEUR DE PERFORMANCE DE BIODIVERSITÉ

0 point → aucune prise en compte des EEE

2 points → gestion avant le chantier des 3 EEE identifiées

3 points → gestion avant le chantier des 3 EEE identifiées + contrôle et gestion des EEE pendant le chantier

DESCRIPTION :

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Intégrer les mesures ci-contre, relatives à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes, dans le CCTP du lot chargé de la réalisation de cette prestation (CCTP Gros Œuvre, ou CCTP VRD, …)	**Prioritaire**	**Identifier les éventuels plants d'Espèces végétales Exotiques Envahissantes** n'ayant pas encore été identifiés	Voici un guide permettant de disposer de plus d'informations sur l'identification des Espèces végétales Exotiques Envahissantes : Guide d'identification et de gestion des Espèces végétales Exotiques Envahissantes sur mes chantiers de Travaux Publics	-
	Prioritaire	**Eliminer les secteurs colonisés par les Solidages**	Sur les jeunes foyers (≤ 100 m²) Éliminer la plante et éviter son installation Arrachage manuel ou fauches. Couverture du sol avec un géotextile pour empêcher le développement. veillant à retirer toutes les racines.	QUAND ? Pendant ou juste avant la floraison (fin mai à mi-août)

4. METTRE EN OEUVRE UN CHANTIER RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITE

4.3. Gérer de manière adéquate les Espèces Exotiques végétales Envahissantes présentes sur site et limiter le risque de leur propagation

	Prioritaire	**Eliminer les plants de d'Erable negundo** présents sur le site	Sur les jeunes foyers Éliminer la plante et éviter son installation Arrachage manuel ou coupes répétées des jeunes plants. Pâturage par des moutons pour éliminer les jeunes plants et les nouvelles pousses de l'année. QUAND ? Dès le début du printemps
	Prioritaire	**Eliminer les plants d'Erigéron annuelle** présents sur le site	

	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
1) Arrachage	Avant maturité des graines					
2) Coupe/fauche		1ère fauche		2e fauche (selon état de la végétation)		
3) Combinaison coupe/fauche	Avant maturité des graines					

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Intégrer les mesures ci-contre, relatives à l'évitement de la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes, dans le CCTP du lot chargé de la réalisation de cette prestation (CCTP Gros Œuvre, ou CCTP VRD, …)	**Prioritaire**	**Ne pas réutiliser ou composter** les déchets verts ou les sols comprenant des fragments d'EEE tels que des feuilles ou des branches.	-	-
	Prioritaire	**Evacuer l'ensemble des résidus de gestion** des Espèces Exotiques Envahissantes vers **les filières adaptées**	-	-
	Prioritaire	Effectuer un **contrôle régulier** afin **d'identifier les éventuelles repousses** d'Espèces végétales Exotiques Envahissantes**,** notamment dans les zones où ces espèces étaient initialement présentes, et de les gérer le cas échéant	Voici un guide permettant de disposer de plus d'informations sur l'identification des Espèces végétales Exotiques Envahissantes ainsi que sur les mesures de gestion appropriées : Guide d'identification et de gestion des Espèces végétales Exotiques Envahissantes sur mes chantiers de Travaux Publics	-

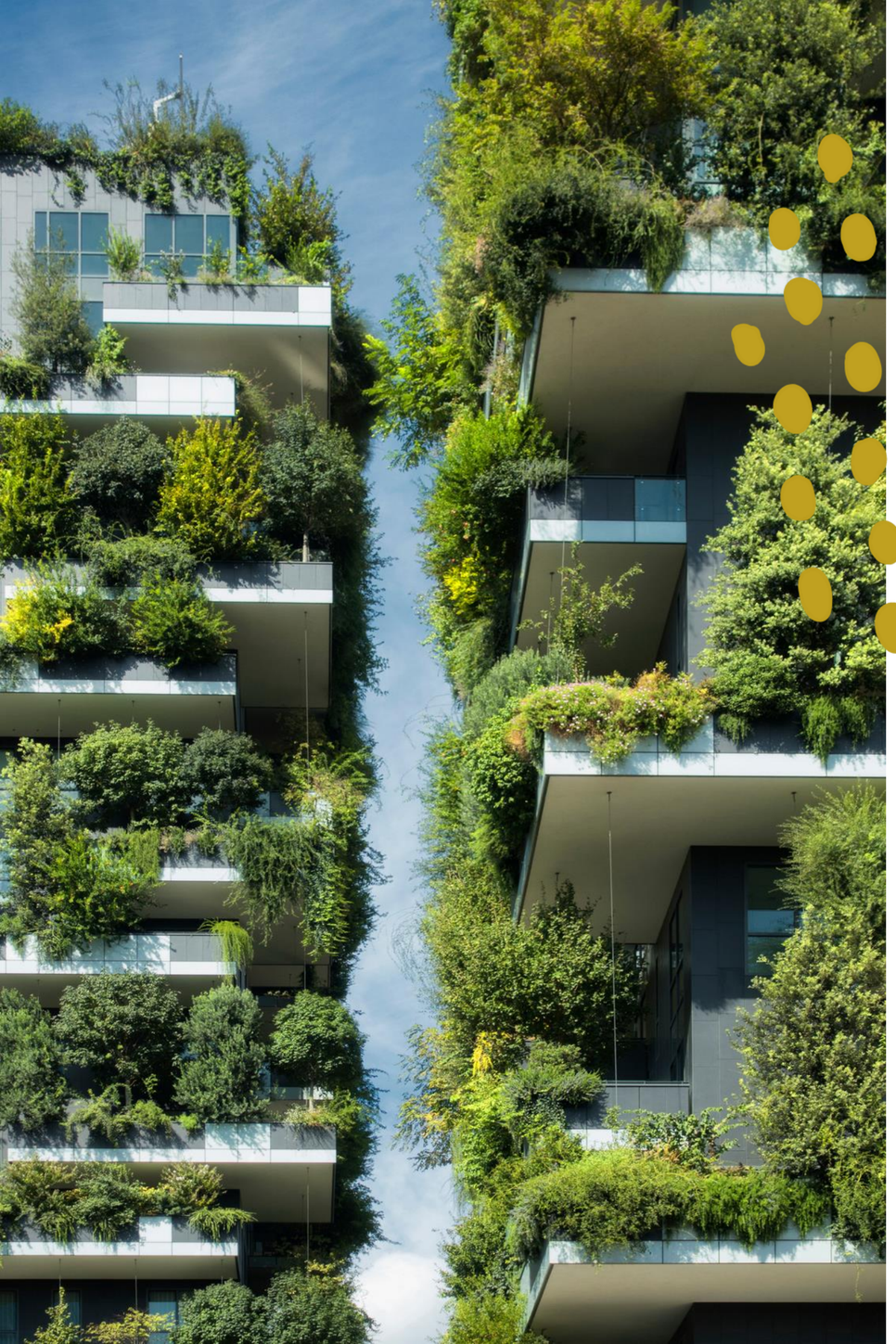

4. AXES DE TRAVAIL ET PRECONISATIONS

PHASE EXPLOITATION

5. ANTICIPER L'EXPLOITATION DU SITE POUR FAIRE PERDURER L'AMBITION SUR LE SUJET DE LA BIODIVERSITE DANS LA DUREE

5.1. Mettre en place un plan de gestion écologique et différenciée sur le long terme

ENJEUX :

Le **maintien sur le long terme** de la **qualité et la fonctionnalité des espaces verts** par une **gestion adaptée** aux espaces, à leurs besoins et aux contraintes est primordial. Cela permet en effet de contribuer :

- A la **biodiversité** : en améliorant en continu la qualité écologique du site, en fournissant des conditions favorables à la flore et à la faune sauvage de manière durable, en permettant aux espèces végétales de réaliser leur cycle de vie complet, en évitant l'utilisation des produits phytosanitaires pour favoriser la présence d'insectes et donc indirectement celle des oiseaux insectivores.
- A la **propreté** : en montrant l'entretien, en mettant en scène l'approche écologique, en travaillant l'esthétique.
- Au **bien-être et à la sécurité des usagers** : en garantissant l'image environnementale des espaces extérieurs, en aménageant des espaces agréables, en n'utilisant pas de produits toxiques.

Au regard des caractéristiques du projet, le **maintien sur le long terme des bénéfices apportés par les mesures prises en faveur de la biodiversité** s'avère être important. Cela permettra également de **faciliter l'exploitation du site** dans la durée.

INDICATEUR DE PERFORMANCE DE BIODIVERSITÉ

0 point → aucune mesure particulière

1 point → mettre en place un plan de gestion sur au moins 5 ans

2 points → mettre en place un plan de gestion sur au moins 5 ans, en incluant les mesures préconisées à la page suivante

3 points → mettre en place un plan de gestion sur au moins 5 ans, prérédigé par un écologue

DESCRIPTION :

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour disposer d'un plan de gestion écologique et différenciée (fiches de gestion et planning de gestion notamment)	**Secondaire**	Faire **co-écrire le document par le paysagiste de l'opération et l'entreprise de gestion des espaces végétalisés** (si connue) en se basant sur un « **cadre pour un plan de gestion écologique et différenciée des espaces végétalisés** » rédigé par un écologue	ELAN peut chiffrer une mission de réalisation d'un plan de gestion écologique et différenciée sur demande	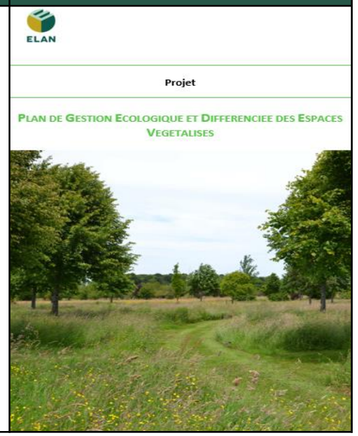
	Prioritaire	Faire porter le document sur **au moins les 5 premières années suivant l'achèvement du projet**.		
	Prioritaire	Faire **référence à la réglementation** actuelle ou future pouvant s'appliquer.		
	Prioritaire	Rendre le document **spécifique au site** en incluant dans celui-ci une présentation des types d'interventions à réaliser sur les différents habitats du site (éléments protégés et habitats existants / réhabilités / créés).		

5. ANTICIPER L'EXPLOITATION DU SITE POUR FAIRE PERDURER L'AMBITION SUR LE SUJET DE LA BIODIVERSITE DANS LA DUREE

5.1. Mettre en place un plan de gestion écologique et différenciée sur le long terme

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Intégrer les mesures ci-contre, relatives à la gestion globale du site, dans le plan de gestion écologique et différenciée (fiches de gestion et planning de gestion notamment)	**Prioritaire**	**Utilisation d'espèces indigènes pour les remplacements** éventuels	-	-

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Intégrer les mesures ci-contre, relatives à la gestion de la strate arbustive et arborée, dans le plan de gestion écologique et différenciée (fiches de gestion et planning de gestion notamment)	**Prioritaire**	**Taille raisonnée des arbres et arbustes**	-	-

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Intégrer les mesures ci-contre, relatives à la gestion des espaces de prairie, dans le plan de gestion écologique et différenciée (fiches de gestion et planning de gestion notamment)	**Prioritaire**	Réaliser une **unique fauche tardive par an** (en **septembre-octobre**) avec **exportation** des résidus de fauche, en veillant à **conserver des zones de refuge** (zones non fauchées) sur au moins 1/3 de la surface lors de chaque fauche	-	

Actions	Importance	Mesures	Commentaires	Illustrations
Intégrer les mesures ci-contre, relatives à l'entretien des nichoirs, dans le plan de gestion écologique et différenciée (fiches de gestion et planning de gestion notamment)	**Secondaire**	**Vers février-mars, nettoyer les nichoirs** en enlevant le nid présent, les salissures et les fientes en utilisant une brosse métallique. En profiter pour vérifier les fixations du nichoir. Bien vérifier, avant le nettoyage, que le nid n'est pas occupé et ne surtout pas utiliser des produits phytosanitaires pour le nettoyage.	-	-

CONTACTEZ-NOUS

Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Valentin LIBERT

Consultant écologue

06 64 96 11 31

v.libert@elan-france.com

Site Web www.elan-france.com

LinkedIn @elan-france

ELAN

Conseil en immobilier
Créateur de valeur responsable